

Les Expos l'offrent au repêchage

Steve Rogers congédié

D 1



Nicaragua

Le Canada ne servira pas à contourner l'embargo des USA

— le ministre Clark



(Laserphoto PC)

Le ministre canadien des Relations extérieures, M. Joe Clark, a participé à une conférence de presse hier à Washington.

WASHINGTON (PC et AFP) — Le Canada ne permettra pas que son territoire serve à contourner l'embargo commercial américain contre le Nicaragua, a indiqué lundi à Washington le ministre canadien des Relations extérieures, M. Joe Clark, lors d'une conférence de presse qu'il donnait au siège de l'ambassade du Canada à Washington.

Le ministre a précisé, à l'issue d'un de ses entretiens trimestriels avec le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, que Washington avait fait part au gouvernement canadien de ses préoccupations à ce sujet, notamment depuis que le Nicaragua a été autorisé à transférer de Miami à Toronto sa principale mission commerciale à l'étranger.

que les préoccupations américaines étaient légitimes.

Le gouvernement canadien veillera donc à ce que la mission commerciale nicaraguayenne à Toronto ne serve pas à contourner l'embargo en facilitant à partir du Canada l'exportation au Nicaragua de produits américains, a-t-il ajouté.

Pour autant, a poursuivi le ministre, le Canada, sans en faire une politique déterminée, saisira les occasions commerciales qui se présentent pour les produits canadiens sur le marché nicaraguayen à la suite de l'embargo décidé par Washington.

M. Clark, qui a déjà souligné que le Canada ne jugeait pas opportun l'embargo commercial décidé par les Etats-Unis contre le Nicaragua, a toutefois indiqué

la tribune

76e ANNÉE — No 77 — 32 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, MARDI 21 MAI 1985 —

(SAMEDI 75¢) 40¢
Livraison à domicile
\$2.50 par semaine

Pour réduire son déficit

Ottawa sabrera des programmes



(Laserphoto PC)

Le premier ministre Brian Mulroney et son épouse Mila, qui est enceinte, sont arrivés hier à Winnipeg dans le cadre d'une tournée dans l'Ouest. La naissance de leur prochain enfant est attendue pour le 4 septembre.

CALGARY (PC) — Avec son premier budget qu'il doit déposer cette semaine, le gouvernement conservateur va procéder à des coupures considérables dans certains programmes fédéraux qui ont déjà fait le sujet d'une étude spéciale.

S'adressant lundi à quelque 500 hommes d'affaires canadiens et japonais, le premier ministre Brian Mulroney a en effet déclaré que le budget commencera à mettre en pratique les recommandations du groupe de travail dirigé par le vice-premier ministre Erik Nielsen.

Cette équipe a procédé à la révision de plus de 1.100 programmes spécifiques du gouvernement, vérifiant leur valeur et ce qu'ils coûtent, leur organisation et leur consolidation, et, dans plusieurs cas, leur désuétude", a dit M. Mulroney. Le gouvernement avait annoncé cette révision l'automne dernier et elle a été effectuée par toute une série de comités constitués de dirigeants fédéraux et de représentants du secteur privé.

Il s'agissait de la deuxième intervention publique de M. Mulroney au cours de la tournée de quatre jours qu'il effectue actuellement dans l'Ouest du pays. Ce voyage devait permettre au premier ministre de préparer l'esprit de la population au budget prévu pour jeudi.

Moyens utilisés

Samedi, M. Mulroney avait prévenu les Canadiens d'être prêts à devoir se sacrifier pour aider le gouvernement à réduire son déficit. Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a établi ce déficit à environ 35,5 milliards \$ pour l'année fiscale 1984-1985.

Certaines sources près du gouvernement et certains observateurs ont laissé entendre que ce budget pourrait tenter de retrancher autant que 5 milliards \$ du déficit.

Pour atteindre un tel but, le gouvernement réduira certains de ses programmes, colmatera certaines possibilités d'évasion fiscale, modifiera les règles de l'indexation et pourrait décréter une surtaxe applicable une seule année qui l'aidera à amorcer la guerre contre le déficit. Durant la fin de semaine, M.

Mulroney a répété que le déficit est le principal obstacle au retour de conditions économiques propices à la création d'emplois pour les 1,3 million de chômeurs du pays.

Amitié sincère

Un élément essentiel de la croissance économique sera une progression de notre commerce international et une augmentation des investissements étrangers, a dit M. Mulroney à son auditoire de Calgary.

Répétant que les efforts de son gouvernement en vue de resserrer ses liens avec les Etats-Unis ne modifieraient en rien ses relations avec le Japon, M. Mulroney a déclaré que le Canada souhaitait un volume plus important d'investissements japonais chez lui. A la suite des Etats-Unis, a-t-il rappelé, le Japon est le plus important partenaire commercial du Canada.

"Nous vous offrons la plus cordiale des bienvenues et une amitié sincère", a dit M. Mulroney. Parmi ses auditeurs, il y avait des hommes d'affaires japonais réputés, M. Jean Chrétien, critique libéral en matière d'affaires extérieures, et des représentants diplomatiques des deux pays.

"Nous offrons, dans le bassin de près de 300 millions de consommateurs que représente l'Amérique du Nord, des ressources naturelles illimitées, l'essentiel d'une organisation industrielle diversifiée, un commerce d'égal à égal avec les Etats-Unis qui encourage la circulation libre de biens et de services ainsi qu'une ambiance politique et sociale d'une remarquable stabilité."

Le premier ministre a ajouté que le Canada ne cherchait pas à en venir à des rapports exclusifs ou pouvant exclure toute tierce partie avec les Etats-Unis.

Rôle décisif du président des Travailleurs unis de l'automobile

Accord de principe à Air Canada

TORONTO (PC) — La partie patronale d'Air Canada et les représentants syndicaux reconnaissent que Bob White, le président des Travailleurs unis de l'automobile (TUA), a joué un rôle décisif dans le retour au travail des 2.900 préposés à la billetterie, en grève depuis le 28 avril dernier.

Une entente de principe entre les deux parties a été signée dimanche et les grévistes doivent retourner au travail, avant même d'avoir ratifié l'entente.

Le négociateur en chef de l'Association canadienne des employés du transport aérien, M. Greg Spencer, a déclaré que la présence de M. White a fait toute la différence. "La compagnie savait qu'elle avait affaire à Bob White et non à Greg Spencer. Plutôt que de vouloir briser la grève, elle a recherché une solution au conflit."

Quant à Air Canada, son négociateur en chef J.J. Bourgeault estime

que le coup de main de White a été bénéfique aux deux parties.

Une victoire majeure

Aucune des parties n'a voulu vérifier les détails de l'entente que M. Spencer a qualifiée de "victoire majeure".

Selon le négociateur syndical, la grève a eu lieu à cause des demandes de concessions de la part d'Air Canada, concessions que les membres ont refusé de lui accorder dans les domaines de la sécurité d'emploi, des montants forfaitaires, des

diminutions de salaires et de bénéfices.

L'entente, ajoute-t-il, assure aux membres certains gains dans les domaines de la sécurité et la création d'emplois, le changement technologique, et l'amélioration des droits et des bénéfices pour les employés à temps partiel ainsi que pour les vieux employés.

La principale pierre d'achoppement était le nombre et le statut des employés à temps partiel. La compagnie aérienne désirait augmenter le pourcentage des temps partiels et leur accorder des salaires inférieurs.

Les préposés à la billetterie gagnent présentement un salaire moyen de 13,25 \$ de l'heure.

La présence de Bob White à la table des négociations s'explique par le fait que les syndicats des

employés des lignes aériennes et de l'automobile ont entrepris en novembre dernier de se fusionner. Les employés des lignes aériennes doivent voter à ce sujet le 7 juin prochain.

Les TUA ont également avancé la somme de 250.000 \$ au syndicat d'Air Canada dans le but d'aider à payer les intérêts sur les prêts accordés aux grévistes. Le syndicat n'avait pas de fonds de grève.

Le négociateur patronal, refusant de préciser le montant qu'aura coûté cette grève à Air Canada, se dit "très satisfait du règlement" et estime que celui-ci pourrait même servir d'exemple lors de prochaines négociations.

Air Canada est présentement en conciliation avec son personnel navigant et en négociation avec ses pilotes et ses agents au sol.

la tribune

Toute une Equipe!



Les cols blancs de la mine Bell en lock-out

A 6

De nos archives

Un thermomètre-alarme au Séminaire

Monsieur Syd, de Québec, le fameux inventeur du télégraphe d'alarme et du thermomètre d'alarme, si l'on veut, était de passage dans notre ville, hier le 9 août 1918, afin de jeter un dernier coup d'oeil sur les travaux qui ont été opérés au Séminaire St-Charles.

Les travaux d'installation du thermomètre-alarme au Séminaire étaient commencés depuis quelques mois et viennent d'être terminés.

On peut maintenant voir fonctionner les appareils et c'est fort intéressant. Monsieur Syd, pour que nous puissions mieux nous rendre compte du fonctionnement de l'appareil en question, a eu l'obligeance de mettre le feu dans un appartement. Le feu, toutefois, et c'est ce qui montre la sensibilité de ce thermomètre, ne fit pas un gigantesque paquet de flammes, loin de là, c'était une allumette qui brûlait à 3 ou 4 pouce du thermomètre. Au bout de quelques secondes seulement, nous entendîmes la sonnerie d'avertissement et quand nous fûmes descendus, avec autant de difficulté que lorsque nous étions montés de ce petit trou noir qu'est la chambre du moteur qui actionne l'orgue de la chapelle, nous pûmes voir que tout avait parfaitement fonctionné et qu'une grosse lumière était allumée.

TEMPERATURE
VARIABLE: 7 — 15°C.
DEMAIN: BEAU

D-7

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS D-8
- BANDES DESSINÉES C-6
- DECES C-8
- DE TOUT DE TOUS D-7
- FINANCE B-4
- PETITES ANNONCES C-3
- ROMAN C-8
- SPORTS D-1
- VIVRE EN '85 C-1

J'ai bien plus peur du budget Wilson que de la bombe atomique.



FONDATION GÉRARD DÉZIEL

Soyez généreux!

CAMPAGNE DE FINANCEMENT
DU 15 AVRIL AU 1er JUIN 1985

Les fonds recoltés seront utilisés pour:

- La réparation de l'Église Centenaire St-Jean Baptiste
- L'aménagement
- L'entretien

L'incendie à l'Auberge des Pins de Deauville en 1981 4 assureurs condamnés à verser 250,000 \$

par Jacques Lemoine

SHERBROOKE — Quatre assureurs ont été condamnés à payer des indemnités et des intérêts d'environ un quart de million de dollars à la suite de l'incendie qui avait ravagé l'Auberge des Pins le 30 juin 1981 à Deauville.

C'est ce qui ressort d'une décision rendue par le juge Jean-Louis Péloquin de la Cour supérieure du district. Me Jean-Claude Boutin qui avait colligé une filière de deux pieds d'épaisseur et a plaidé pendant neuf jours. L'aubergiste est représenté par Les assureurs avaient soumis que

cet incendie n'était pas accidentel et ils avaient le fardeau de prouver leur assertion par une prépondérance de probabilités.

Le juge Péloquin a indiqué que le propriétaire avait rempli toutes les exigences requises pour recevoir les indemnités prévues à son contrat d'assurance même si l'origine et la cause de l'incendie demeurent inconnues.

La preuve avait révélé que M. Pierre Bainville, l'actionnaire majoritaire, a découvert l'incendie vers 11h45 et a immédiatement alerté les pompiers.

Il avait vu beaucoup de fumée mais n'a pu dire si elle venait du sous-sol ou de la cuisine.

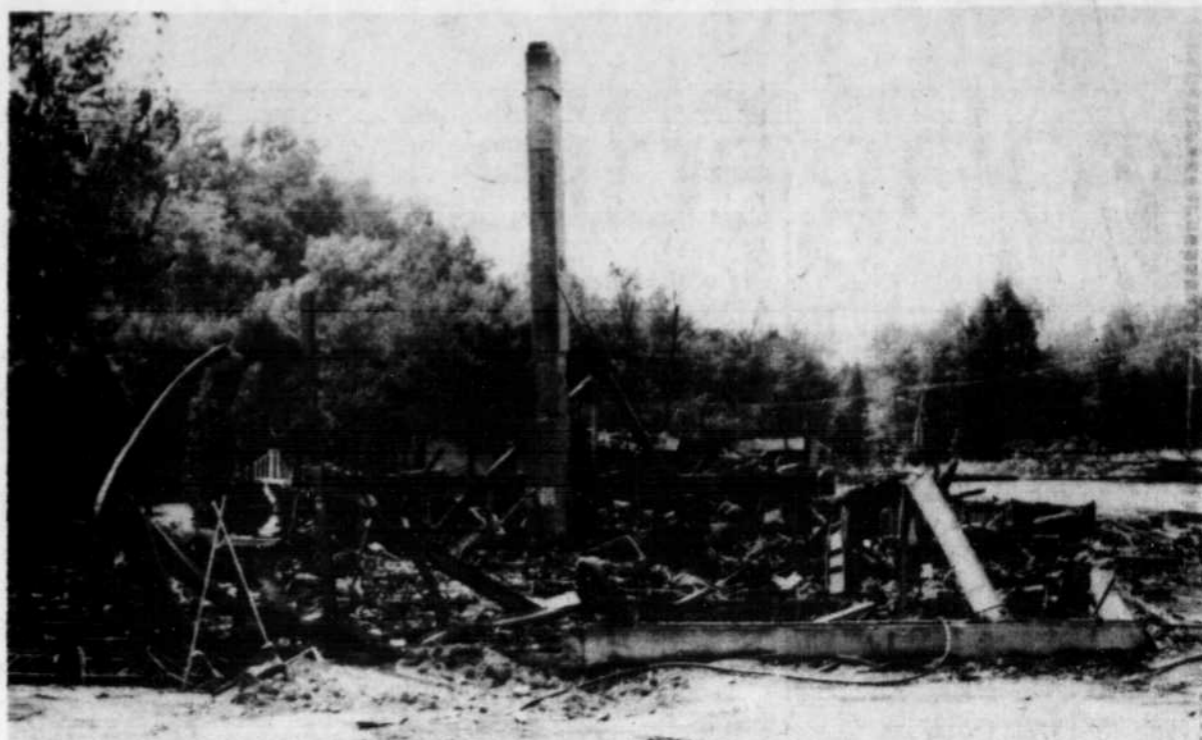
Un voisin, M. Gilles Côté, a aperçu une leur par la fenêtre du sous-sol, où se trouvait la discothèque.

M. Bainville avait entrepris en matinée de changer un évier au sous-sol, a suspendu son travail pour aller chercher des outils et avait découvert le feu à son retour. L'expert des assureurs, qui ne s'est rendu sur les lieux que deux mois plus tard, prétend que l'origine de l'incendie se trouverait au sous-sol.

Son premier rapport mentionnait que le feu aurait pris sur le plancher de la discothèque à la suite du lancement d'un cocktail Molotov constitué d'une bouteille de colle remplie d'alcool.

Son second rapport, fait un an et demi après, souligne que le feu aurait été mis dans de l'huile de chauffage répandue sur le plancher après le bris d'une conduite.

Le tribunal croit que la balance des probabilités est plutôt à l'effet que ce tuyau d'alimentation du brû-



Une cheminée encore debout, des poutres tor- dues et des débris calcinés; c'est tout ce qui restait après l'incendie qui a ravagé l'Auberge des Pins.

leur à l'huile a été brisé pendant l'incendie et non pas avant.

M. Ronald Coulombe, un chimiste du laboratoire de police scientifique, a émis l'opinion qu'il n'y avait pas de fondement scientifique pour permettre d'en arriver à croire que cet incendie aurait été causé par une personne qui a répandu de l'huile sur le plancher de la discothèque et y a mis le feu.

Le juge Péloquin en est donc arrivé à la conclusion que les assureurs n'ont pas réussi à prouver l'incendie volontaire par une forte prépondérance des probabilités et qui est exigée dans des circonstances semblables.

"Le propriétaire n'avait pas l'obligation de prouver la cause de l'incendie pour obtenir le paiement

de l'indemnité d'assurance prévue à la police", a-t-il dit.

Le tribunal a établi l'indemnité à 113,000 \$ pour l'auberge, compte tenu de la dépréciation, et de 50,000 \$ pour l'équipement, soit le maximum de la couverture d'assurance.

Les intérêts sur ces montants et l'indemnité additionnelle environ 100,000 \$.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo

5-DIMENSIONS
la tribune

7,875\$ A GAGNER
Toute une Equipe!
5 MARATHONS de 575\$
1 SEUL GAGNANT DE 5,000\$ EN ARGENT

3e MARATHON - CARTE JAUNE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
SAMEDI, 18 mai 1985:
I-16, N-38, G-49, B-5, I-18

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
LUNDI, 20 mai 1985:
G-57

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, 21 mai 1985:
I-29

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo

5-DIMENSIONS
la tribune

7,875\$ A GAGNER
Toute une Equipe!
5 MARATHONS de 575\$
1 SEUL GAGNANT DE 5,000\$ EN ARGENT

4e MARATHON - CARTE BLEUE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 21 mai 1985:
O-63, I-28, O-64, B-14, O-66, G-58
I-20, N-42, B-10, O-72, B-6, I-23

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

- ### REGLEMENT:
- Le BINGO 5-DIMENSIONS consiste en 5 marathons consécutifs joués sur des cartes de couleur différente.
 - La valeur de chaque marathon sera de 575\$. Si il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé. Le nom du ou des gagnants seront publiés dans La Tribune. Les prix seront expédiés par courrier recommandé ou si le gagnant le désire, ils seront remis à nos bureaux.
 - Les cartes seront distribuées dans la section EXTRA du samedi: le 27 avril (orange), le 4 mai (vert), le 11 mai (jaune), le 18 mai (bleu) et le 25 mai (rouge).
 - GRAND LOT:** Tous les gagnants des 5 marathons seront invités à La Tribune le 12 juin 1985. Ils participeront alors à un marathon dont l'enjeu sera de 5,000\$ (soit dix versements de 500\$) durant 10 mois consécutifs. L'on procédera à plus d'un marathon (si nécessaire) pour en arriver à un seul gagnant de 5,000\$.
 - La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra une carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
 - Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
 - Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12:00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'à LUNDI MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
 - La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
 - La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de 575\$ en argent (pour chaque marathon) même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
 - La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
 - Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
 - Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

la tribune

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

YVON DUBE
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNE
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées, 1 an \$119.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation A.B.C. et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Ca sentait le brûlé au colloque...

SHERBROOKE (MR) — Si ça sentait le brûlé dans l'atelier de "Jack Languirand" (prononcé en anglais), c'est qu'on y parlait du "burnout", et ce qu'on apprit Ding et Dong, c'est que la question de la "steam de soi" est directement liée à celle du "burnout".

C'est sur de telles notes humoristiques que s'est terminé hier le colloque "J'ai le coeur au changement", qui a réuni 400 enseignants, directeurs d'écoles, professionnels,

cadres scolaires, commissaires et parents à la polyvalente Le Triplet. Des "Ding et Dong" locaux, étudiants de l'Université de Sherbrooke, ont ouvert et clôturé ce colloque avec un humour qui a donné une couleur toute spéciale à la journée d'hier. Se disant D.G. parce que leur nom commence par un "D" et se termine par un "G", les deux compères ont passé en revue, en fin de journée, les divers ateliers où ils s'étaient introduits. De l'atelier sur la douance, ils ont dit s'être retirés

rapidement parce qu'on y disait que les personnes douées dérangent généralement.

Ils ont rendu humoristiquement hommage à Mme Louise Béliève, enseignante de l'école St-Esprit, qui animait un atelier intéressant sur les idées lumineuses qui facilitent la tâche de l'enseignant. L'intégration des matières, la cour d'école, le goût de la lecture comptent au nombre des sujets que Mme Béliève tirait de son "sac de maîtresse d'école, pleine d'idées folles". Aussi spectaculaire que Ding et Dong, Mme Béliève avait apporté ses lunettes lumineuses, qui en ont amusé plusieurs. Son atelier ainsi que celui sur le "burnout" et celui sur la relaxation ont attiré

une très forte proportion des participants du colloque. Un atelier sur le rôle des parents à l'école a aussi beaucoup fait parler de lui.

Les organisateurs du colloque notent que la participation s'est accrue cette année par rapport à l'an dernier et ils comptent améliorer encore la formule pour le colloque de l'an prochain, à la lumière de l'évaluation de la journée par les participants.

Diane Lamothe, l'une des organisatrices dit que le succès du colloque repose sur la possibilité pour les enseignants et les autres intervenants du milieu scolaire d'y trouver des idées, des moyens concrets pour ajuster et renouveler leur approche avec les enfants.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

M. Gaston Genest, trésorier de la Société d'histoire des Cantons de l'Est de 1943 à 1978 puis depuis 1980, reçoit de Mme Andrée Désilets, présidente de cet organisme, une aquarelle représentant la maison qu'il habite à la croisée des rues Vimy et Prospect en reconnaissance de ses bons et loyaux services. La toile a été peinte par l'artiste Camille Racicot.

Hommage à Gaston Genest

SHERBROOKE — Si, au jour du jugement dernier, Dieu invite les hommes et les femmes qui ont oeuvré bénévolement pour des organismes sans but lucratif à prendre place près de Lui, on peut parier que c'est sur Ses genoux qu'il invitera M. Gaston Genest à s'asseoir.

Cheville ouvrière de l'Aide à l'éducation borroméenne, un organisme créé dans le but d'aider des étudiants peu fortunés à entreprendre et à mener à bonne fin des études classiques, pendant plusieurs décennies, M. Genest compte aussi quarante ans de services bénévoles à titre de trésorier de la Société d'histoire des Cantons de l'Est. Ce poste, il l'a tout d'abord occupé ce poste de 1943 à 1978 puis depuis 1980.

Ses longs états de service ont été soulignés au cours d'une cérémonie empreinte de simplicité qui s'est déroulée au siège de la Société. M. Genest qui était entouré de plusieurs des présidents dont il a été le bras droit, notamment M. Denis Tremblay, M. Hervé Bernard et M. Rosario Cousineau, s'est vu remettre par la présidente actuelle de la Société, Mme Andrée Désilets, dont

il est le collaborateur, une aquarelle peinte par l'artiste Camille Racicot. La toile représente la maison construite à la croisée des rues Vimy et Prospect que M. Genest habite.

Mme Désilets a rappelé que M. Genest descend d'une famille implantée depuis plus d'un siècle à Sherbrooke où elle a été intimement liée à la vie économique et qu'il est allié aux familles Olivier, Camirand et Bachand qui ont eu une grande influence à Sherbrooke. Elle a aussi souligné qu'il a bien connu les fondateurs de la Société, notamment John Hayes, Charles-L. Migneault et Michel Lainé de même que les abbés Nil Saint-Laurent et Michel Couture, qu'il a collaboré avec plusieurs officiers de l'organisme, dont l'abbé Maurice O'Bready, Charles-Emile Bachand, Léonidas Bachand, Valmore Olivier, Carlos Skinner, Françoise Tobin, Desmond McKeon, Earl Hall et Mimi Shea, et qu'il a été trésorier alors que John Hayes, Valmore Olivier, Louis-Philippe Robidoux, Richard Milot, Mgr Albert Gravel, Janine Frot, Léonidas Bachand, le chanoine Napoléon Codère et elle-même présidaient l'organisme.

carnet

King wellington

REDIGE EN COLLABORATION

Jouant à son mieux sous la pression, André Nault a offert une véritable correction aux frères Robert et Claude Salois lors d'un prestigieux tournoi de 500. Depuis, les frères Salois ont abandonné le 500 pour jouer plutôt à la bataille, activité qui est à la mesure de leurs talents.

Le jeune François Guérette a été fort surpris de pêcher au Lac des Nations une truite de quelque 11 pouces et "numérotée" pour le concours de pêche de l'an dernier...

On pourrait affirmer sans se tromper que depuis toujours, il y a eu, au moins une fois l'an, une messe à l'ancienne en l'église Immaculée-Conception. Dans cette tradition, la messe à l'ancienne de 1985 aura lieu ce dimanche, le 26 mai, à 11 heures,

Ma femme fait sa part pour le concours 'Villes fleuries': elle s'est achetée 6 chapeaux.



messe en latin avec chants... bien sûr.

Me Jean-Claude Boutin suit une diète et fait plus d'exercices pour perdre la livre qu'il croit avoir en trop.

Alain Girard avait deviné qu'un écart de cinq points séparerait les Canadiens des Skipjacks, que les compteurs seraient Larose, Richer, Natress et Teal et que Roy recevrait 21 lancers. Mais il s'est trompé au sujet de l'assistance qui était de 5,036 spectateurs et non pas de 5,035 comme il le prévoyait.

Stéphane Auger et René Rodrigue auront peut-être du mal à expliquer à leur petite amie la présence de marques rouges dans le cou et sur les joues. Ils espèrent que leurs compagnes accepteront de croire qu'ils ont été atteints par des projectiles en jouant à la guerre...

L'ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT RADIO 63

9:30 \$
10:30 \$
11:30 \$
15:30 \$

PRENEZ EN NOTE
TOUS LES MONTANTS
DU LUNDI AU VENDREDI

Les voisins de nos lecteurs

Qu'y a-t-il de mal à inviter notre nouvelle voisine à venir prendre un café?

C'est la 12ème fois que tu l'invites et ça fait déjà trois semaines qu'elle est arrivée!

Isoloz bien votre maison maintenant... et économisez avec

RED TOP

L'ISOLANT EN FIBRES MINÉRALES À SOUFFLER

La fibre minérale n'exige pas d'additif chimique pour résister au feu, à l'humidité, à la vermine et à la pourriture. Téléphonez-nous pour obtenir une inspection gratuite de votre maison et une estimation pour mettre une couverture RED TOP dans vos combles.

Clément Fortier & Associés Inc. 563-8333

La Quotidienne 261-9015



Roch Létourneau

Le Comité administratif de la Ville de Sherbrooke "La meilleure formule qui soit"

— le directeur général Roch Létourneau

par François Gougeon
SHERBROOKE — En raison des circonstances actuelles, le Comité administratif de la Ville de Sherbrooke demeure la meilleure formule qui soit.

Ce commentaire, ce n'est pas un élu, mais le directeur général, Roch Létourneau, qui l'a apporté hier, dans une déclaration faisant suite aux critiques soulevées la semaine dernière par les conseillers Roger Gingues et André Côté, relativement au fonctionnement de ce comité du conseil que préside l'échevin Jean-Yves Laflamme.

Se gardant bien de vouloir arbitrer un différend entre politiciens, le directeur général, dont les interventions publiques sont plutôt rares, a voulu expliquer, à titre personnel, les raisons d'être du Comité

administratif. "Présentement, à la Ville, les circonstances sont à l'effet que les élus désirent s'impliquer à fond dans le processus administratif et se partager la tâche, qu'il n'y a pas de parti politique mais bien 13 individus autonomes ayant des idées personnelles et que la majorité des élus tiennent à ne pas étaler les dossiers purement administratifs sur la place publique. Ces circonstances font que le Comité administratif demeure la meilleure formule", juge le directeur général.

Il considère que le mandat du comité faisant l'objet d'une controverse est "mal compris... Le Comité administratif s'occupe de deux volets: les dossiers administratifs et financiers (qui est un plus large que sous le défunt comité ad hoc du budget) et les dossiers des ressources humaines et des structures or-

ganisationnelles. Tout cela, dans le but d'accélérer le processus décisionnel dans les dossiers urgents et d'importance secondaire et de procéder à des analyses approfondies afin de faire des recommandations éclairées au conseil".

"En fait, rajoute Roch Létourneau, le Comité administratif ne fait ni plus ni moins que les autres comités. Par exemple, le Comité de la gestion de l'énergie fait lui aussi l'étude de dossiers et apporte ses recommandations au conseil... Il n'est quand même pas pensable que les élus puissent être au courant de tous les dossiers traités à la ville. Il existe un partage entre membres du conseil au niveau des dossiers et cela n'a jamais été remis en cause avec les autres comités."

Quant au cheminement des dossiers traités par les membres du Comité administratif qui se réunis-

sent à huis clos chaque lundi après-midi, il y a trois possibilités: ou une directive verbale est donnée quand le dossier n'est pas assez complet pour le faire reprendre par les fonctionnaires, ou une directive écrite suit dans le cas des dossiers de régie interne d'importance secondaire, ou le tout est soumis pour recommandation au conseil.

Or, évoque le directeur général, c'est possiblement à la suite d'erreurs du départ, ou des décisions ont été prises sans être d'abord référées au conseil, que l'imbroglio a pris naissance. "C'est vrai qu'il y a eu des erreurs de parcours, au début. Mais le Comité administratif en était à ses premiers pas et c'était alors la période d'ajustement", a exprimé Roch Létourneau, disant que la situation est maintenant corrigée depuis. Du reste, les élus n'en faisant pas par-

tie reçoivent l'ordre du jour de chaque rencontre, leur permettant ainsi d'assister aux délibérations si un sujet les intéresse en particulier.

Finalement, Roch Létourneau juge que le fonctionnement du Comité administratif est démocratique.

"Bien sûr, des grands penseurs ne seraient peut-être pas de cet avis. C'est bien beau les grands principes de la sacro-sainte démocratie, mais il faut tout de même penser à l'efficacité, à un travail de défrichage dans les dossiers. Il ne faudrait pas non plus tomber dans l'excès et s'enfermer dans les fleurs du tapis. Puis de toute façon, sauf pour les erreurs du départ, qui ne devraient d'ailleurs plus se reproduire, les recommandations sont soumises à l'ensemble du conseil, qui prend la décision finale."

Campagne du Conseil pour la paix Faire de Sherbrooke une zone libre d'armes nucléaires

SHERBROOKE — Le Conseil estrien pour la paix a précédé au lancement d'une campagne visant à faire de Sherbrooke une zone libre d'armements nucléaires (zlan), et entend demander dès l'automne au conseil municipal d'adopter une résolution en ce sens.

Une zone libre d'armes nucléaires, a précisé un porte-parole de l'organisme, Jean Vigneux, signifie qu'il n'y a pas d'entreposage, ni de transport, ni de fabrication de ce type d'armes sur un territoire donné.

Le Conseil estrien pour la paix a rédigé une déclaration en ce sens et aimerait la présenter, cet automne, dans le cadre de la Semaine du désarmement de l'ONU, au conseil municipal de Sherbrooke.

Plus de 70 villes

Selon Jean Vigneux, "on a pas d'armes nucléaires comme telles au Canada, mais on fabrique des composantes". Il souligne que plus de 70 villes canadiennes se sont déjà déclarées zones libres d'armements nucléaires, dont Vancouver, Regina, Hamilton, Toronto et Trenton, en Nouvelle-Ecosse. Au Québec, les villes de Châteauguay, Boucherville, Trois-Pistoles, Drummondvil-

le, Hull, Lachine, St-Félicien et Plessisville, ont fait de même.

Le Conseil estrien pour la paix mise sur l'effet d'entraînement que peut avoir la décision d'un groupe de citoyens, d'une ville, et même d'un pays, de ne pas tolérer d'armes nucléaires chez lui. Il a d'ailleurs obtenu l'appui de plusieurs groupes populaires et de syndicats de la région, indique Jean Vigneux.

Le conseil a d'ailleurs fait parvenir une copie de sa déclaration au député fédéral de Sherbrooke, M. Jean Charest, lui demandant d'appuyer sa position et de se prononcer pour le gel des stocks actuels d'armes nucléaires.

"Avec cette déclaration, on veut faire valoir l'idée du désarmement et les gestes qui peuvent être posés en ce sens", souligne Jean Vigneux, ajoutant que lors du passage de la Caravane de la paix en Estrie, près de 12,000 personnes ont signé une pétition pour le gel des armements nucléaires.

À la recherche de bénévoles pour l'exposition centenaire

SHERBROOKE — Le Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS) est à la recherche de bénévoles intéressés à s'impliquer dans l'organisation de l'exposition centenaire de cette année.

A cette fin, le directeur de CERAS, Ronald Martel, lance l'invitation au public, aux gens qui auraient soit une heure, une demi-journée, une semaine ou plus à consacrer à l'événement.

"On sait, a-t-il dit, que l'exposition qui aura lieu du 9 au 18 août, sera sans précédent. Il y aura des activités prestigieuses, des attractions spéciales, des expositions remplies d'imagination, des pavillons phénoménaux, etc... Mais pour réaliser ce programme, il sera nécessaire d'impliquer une équipe de bénévoles n'ayant pas peur des défis et pour qui la satisfaction personnelle devant la réussite est de grande valeur", a émis Ronald Martel, invitant les gens à le rejoindre à ses locaux du Plateau Parc, à 565-7003 ou à 563-5651.

Travaux de raccordement au réseau d'aqueduc Un dossier exhaustif sera bientôt soumis au conseil



Robert Dandurand

SHERBROOKE (FG) — Un dossier complet portant sur l'ensemble de la problématique posée par les travaux de raccordement des résidences au réseau d'aqueduc municipal sera bientôt soumis aux membres du conseil.

Actuellement, le problème semble provenir des coûts chargés par la Ville pour ces travaux de raccordement, tant dans le cas des maisons que d'édifices commerciaux et industriels.

Outre le conseiller Roger Gingues, qui est déjà intervenu dans le passé en demandant, il y a plus d'un an, une politique globale, son collègue Robert Dandurand possède lui aussi entre les mains le cas de quelques propriétaires ayant dû acquiescer une facture plus élevée que

la soumission présentée au préalable. "Les coûts sont toujours plus élevés que l'évaluation qui a été faite par le service chargé de faire les travaux. Je trouve que ce n'est pas correct à l'endroit de consommateurs qui, et c'est ce que je déplore le plus, n'ont pas le choix de faire affaires avec le service municipal. Car pour les travaux de raccordement, les gens ne peuvent pas demander à l'entreprise privée: la Ville possède le monopole", a livré Robert Dandurand. Et il juge que les coûts sont dès lors plus élevés. "J'ai le cas d'un industriel, par exemple, à qui la Ville demandait 3,900 \$ pour un raccordement. Mais un entrepreneur privé se chargeait de faire le même travail pour 2,000 \$", a-t-il dit.

Au sujet de ces plaintes qu'il a recues de la part de propriétaires ayant procédé à un raccordement

avec l'aqueduc municipal, le conseiller de l'Est a fait remarquer que les frais administratifs accablent la majeure partie de la facture. "Quand on parle de quelque chose comme 72 pour cent de frais, je trouve que c'est exagéré. On charge même pour la dépréciation de l'outillage", indique Robert Dandurand.

Le conseiller questionne le fait que la Ville possède le monopole. "Dans le cas des terrains appartenant à la Ville, je dis d'accord à ce que ce soit le service municipal qui fasse les travaux. Mais pour les propriétés privées, nous n'avons pas d'affaires à y aller. Les gens devraient être libres d'appeler l'entrepreneur privé de leur choix", a rajouté Robert Dandurand, concluant en espérant la tenue d'un débat de fond le plus tôt possible sur cette question.



Des rayons de soleil appréciés

Dame Température a particulièrement gâté les Estriens hier, fête de Dollard, jour férié pour la plupart d'entre eux. Le mercure a grimpé jusqu'à 26 C, ce qui en a incité plusieurs, dont Richard Desrochers et Mireille Leblanc, à revêtir une tenue plus légère, à sortir leurs chaises pliantes et à laisser leur peau se faire "chatouiller" par les chauds rayons du soleil...

(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Faits divers

• Coups de feu mystérieux

SHERBROOKE (psj) — Des résidents de la rue Acadie ont alerté la Police municipale en début d'après-midi, hier, à cause de coups de feu qui auraient été tirés de l'arrière des locaux de la CSN.

A leur arrivée, les patrouilleurs municipaux ont juste le temps d'apercevoir deux motocyclistes quitter les lieux rapidement.

Une poursuite a lieu. Finalement les motocyclistes, retardés à cause du flot de circulation, sont rejoints par les patrouilleurs à la hauteur du boul. Université.

On procède à la vérification des papiers d'identité pour apprendre

que les deux motocyclistes sont des membres des Hell's Angels.

Des vérifications plus poussées, notamment dans le boisé, ne permettent pas de relier les deux individus aux coups de feu entendus par des citoyens.

On n'a rien trouvé: ni arme, ni objet pouvant expliquer les coups de feu.

Les patrouilleurs ont toutefois servi quelques billets d'infractions aux deux motards pour des manquements au code de la sécurité routière, à savoir vitesse, virage à gauche et autre.

En tout cinq contraventions leur ont été émises.

• À cause d'un virage à gauche

Un virage à gauche, de la rue Belvédère vers la rue King ouest, a donné lieu à la collision de deux voitures, hier, sur l'heure du midi et a causé des blessures à une femme.

La blessée, Sonia Viens, de Sherbrooke, a été soignée au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul. On a qualifié les blessures de multiples

mais sans gravité. Elle a été blessée à la bouche, son visage ayant donné dans le pare-brise.

L'accident est survenu vers 12h45. Les pompiers de Sherbrooke ont été appelés sur les lieux. Ils ont donné les premiers soins avant que les ambulanciers, quelques secondes plus tard, ne prennent la relève.

• Suspects de vol avec effraction

La découverte par des témoins, dans l'entrecroisement d'une maison de la rue Fontenac, d'armes à feu volées dans une maison privée de la rue Anjou, dans le quartier nord, vendredi dernier, a permis aux enquêteurs de la Police municipale d'appréhender des suspects hier midi.

Un cambriolage avait été perpétré dans une maison privée, en fin de soirée vendredi. Au cours du vol, les cambrioleurs ont porté leur

choix sur trois armes à feu et des bouteilles de spiritueux.

La découverte des armes a orienté les enquêteurs vers des suspects qui habitent justement dans le voisinage de la rue Frontenac. Deux jeunes hommes et une jeune femme devaient être conduits au quartier général en après-midi hier.

Outre les armes à feu, la police a récupéré des bouteilles de spiritueux volées.

• De plus en plus de poursuites

Il semble y avoir de plus en plus de poursuites impliquant des conducteurs de véhicule et des policiers.

En fin de soirée dimanche, ce fut autour du patrouilleur Lennox Béland, de Métro Police Ascot-Lennoxville, à être mêlé à une poursuite.

Le policier était à vérifier l'identité d'un automobiliste pour apprendre que le permis du conducteur était révoqué.

C'est à ce moment que le conduc-

teur a décidé de poursuivre sa route pour finalement être intercepté rue Queen.

Cette interception n'a pas été sans dommage puisque le policier a reçu plusieurs coups de la part du suspect qui devra comparaître pour répondre à des accusations de voies de fait et d'entrave sans oublier les infractions au code de la sécurité routière.

L'individu a passé la balance du long congé derrière les barreaux.

• Surveillance étroite aux douanes

Les douaniers américains exercent une surveillance de plus en plus étroite sur les gens qui entrent dans leur pays.

Il n'est pas rare que des Canadiens qui ont un mandat émis contre eux soient stoppés aux lignes comme ce fut le cas pour un jeune homme accusé d'un vol de moto mais qui n'avait pas laissé aucune adresse valable pour qu'on puisse le rejoindre.

Les autorités américaines l'ont

donc fait attendre aux douanes pendant qu'un véhicule de Métro Police allait le cueillir.

L'affaire du vol de moto qui traîne devant la Cour depuis 1984 avancera d'un pas ce matin car l'individu doit se rendre au palais de justice ce matin.

Escorté du sergent Jacques Gagnon, de Métro Police, il avait comparu en fin d'après-midi, hier, devant un juge de paix.

• Pour éviter l'imprudente

La conductrice qui s'est retrouvée sur un talus avec son véhicule, de tôt matin hier, rue Léger n'obtiendra peut-être pas de médaille de la SPA et pourtant, elle ne l'aurait pas volée.

La dame venait tout juste d'effectuer un virage de la rue King vers la rue Léger quand elle voit une grosse marmotte (on connaît la vitesse de ces mammifères) qui fait son bonhomme de chemin devant les roues de la voiture.

La conductrice ne fait ni une ni

deux et braque les roues du véhicule dans une autre direction. L'embarquée engendre la perte de contrôle avec le résultat que la marmotte qui s'en est bien tirée ne s'aperçoit même pas que l'automobile arrache un morceau de pelouse et stoppe contre un talus.

Il était 07h30 environ au moment de l'incident.

Avec ces émotions de début de journée, la dame en a été quitte pour une visite à l'hôpital.

• Plus fort que la police!?

On a déjà entendu ça quelque part que l'amour était plus fort que la police.

Mais ce n'est pas vrai dans tous les cas.

Les patrouilleurs municipaux ont été dépêchés sur les lieux d'un curieux incident, hier.

Un homme avait décidé d'aller faire une petite visite à son épouse. Tout s'était bien déroulé pour le couple jusqu'au moment où l'homme décide de quitter les lieux.

Madame ne voulait plus le laisser

partir, lui saute dessus, lui arrache ses vêtements.

Bref, il n'était pas question que monsieur s'en aille.

C'est à ce moment que les policiers ont dû intervenir et avec un peu de difficulté, ils ont réussi à faire mentir l'adage.

Hier, la police a été plus forte que l'amour.

L'incident n'a cependant engendré aucune plainte. Il a été classé dans les interventions de routine.

• Automobile et bicyclette

Quelques heures à peine après la clôture de la Semaine de sécurité à bicyclette, un automobiliste et un cycliste ont été impliqués dans un accident de la circulation, un peu avant 11 heures du matin, hier.

L'accident n'aura toutefois eu que des conséquences mineures sauf pour la bicyclette qui s'est retrouvée avec des roues tordues.

Le cycliste, Michel Cyr, âgé de neuf ans, de Sherbrooke a été légèrement secoué. A première vue, il semblait pouvoir se passer d'une visite à l'hôpital.

Le cycliste circulait sur la rue Bowen sud, à la hauteur du 1091 quand un véhicule a quitté la rue Caen pour la rue Bowen.

• Tondre ou enfumer le voisinage?

Il arrive souvent que les pompiers de Sherbrooke soient appelés à intervenir pour les raisons les plus diverses: bruit suspect, chat pris dans un arbre, rôti trop cuit, fumée inquiétante... sans compter tous les appels de détresse, les accidents, les feux et les incidents écologiques.

qui voulaient profiter d'un peu d'air frais et de soleil ont été tellement incommodés par la tondeuse d'un voisin, probablement trop bien nourrie d'huile, qu'ils ont dû réintégrer leur domicile et confier le problème à la police.

Quand la police est arrivée sur les lieux, la tondeuse, un peu comme une joueuse de tours, avait repris son ronron normal sans la moindre volute de fumée.

Elle avait brûlé l'huile en trop et faisait maintenant la belle façon.

Comme le soleil était revenu dans le quartier, les policiers n'ont eu qu'à tirer leur révérence.

Réorganisation du service de police de Magog

"Tout est à faire"

par Gilles Pelloille

MAGOG — En conclusion de l'étude qui lui a été confiée par la ville au sujet de la réorganisation du service de police de Magog, le président de la firme RGP, M. Richard Parenteau, a déclaré à l'arbitre Bernard Lefebvre que "tout est à faire". Il a surtout constaté une surcharge de travail énorme au service des enquêtes criminelles, un manque total de service de prévention et une absence flagrante de répartition des tâches à tous les échelons de la hiérarchie.

"Le sergent détective est aidé occasionnellement par un policier pour étudier et solutionner une moyenne de 14,000 plaintes par année, en plus d'assurer seul le travail de secrétaire de sonservice et de compiler les statistiques exigées par les différents ministères", a indiqué M. Parenteau lors de son témoignage devant l'arbitre chargé de régler le différend entre la ville et les policiers de Magog. "L'enquêteur ne peut en aucune façon répondre de manière adéquate aux victimes d'actes criminels. Il en résulte un très haut taux de criminalité et un taux très bas de solutionnement des enquêtes" ajoute-t-il.

Pour ce qui est de la réorganisation administrative du service de

police, M. Parenteau constate qu'il n'y a aucune politique d'établie, et que, du directeur au constable, il n'existe aucune définition de tâche. De plus, son étude lui a permis de constater qu'il n'existait aucune politique officielle aux plans administratifs, opérationnels, de l'engagement du personnel et du contrôle du budget (qui est assuré par le trésorier de la ville).

Par ailleurs, il a pu vérifier qu'il n'existe à Magog aucun programme de prévention, tant du crime, de la sécurité routière que des incendies. "Malgré ces lacunes, un citoyen qui appelle au poste de police recevra un excellent service, même si l'absence de prévention implique que les policiers n'interviendront que sur réception d'une plainte a-t-il déclaré.

Affirmant qu'il ne s'agissait en aucune façon de mettre en doute la compétence des policiers, M. Parenteau en est venu à proposer un premier train de recommandations qui a été adopté sous forme de résolutions par le conseil municipal au mois de mars dernier. Il s'agissait en premier lieu de reconstituer les équipes en changeant complètement l'emploi du temps pour revenir à un horaire de cinq jours de

huit heures, ce qui avait soulevé la colère des membres de l'Association des policiers pompiers de Magog, toutefois, c'est à l'arbitre que reviendra de trancher ce point, ainsi que celui de l'engagement de policiers à temps partiel puisqu'ils touchent à la convention collective.

M. Parenteau constate par ailleurs que certaines de ses recommandations ne mettant pas en cause la convention collective, mais le droit de grève de la ville, sont déjà en cours d'application, comme l'étude pour changer le système des communications, la création d'un poste de policier communautaire et d'enquêteur, ainsi que la formation professionnelle des constables, des sergents et des membres de la direction.

D'autres mesures comme la suppression des deux postes de réparateurs civils et du poste de secrétaire à temps partiel pour les remplacer par deux postes de secrétaires administratives, la mise en place d'un nouvel organigramme ou le réaménagement des locaux du poste de police restent à faire. Il en est de même pour le service de lutte aux incendies dont l'étude de réorganisation sera confiée à un spécialiste. En tout, il prévoit que la restructuration du service de police et d'incendie devrait coûter

— Richard Parenteau



Richard Parenteau

dans les 165 000 \$ à la ville, sans compter les frais de renouvellement de la convention collective ni ceux de son étude.

Parenteau voit son titre d'expert contesté

MAGOG (GP) — Le président de la firme en réorganisation policière RGP, M. Richard Parenteau, a été appelé comme témoin expert par la ville de Magog devant le tribunal d'arbitrage, mais sa déposition n'a occupé que la moitié des audiences de la journée.

En effet, durant la matinée, le nouveau procureur de l'Association des policiers-pompiers, M. Guy Bélanger, n'a pas reconnu la qualité d'expert de M. Parenteau, contestant ses qualifications académiques. Il a demandé le dépôt devant le tribunal des diplômes obtenus par le seul actionnaire de la firme RGP. Le procureur a principalement objecté que l'expérience de travail de M. Parenteau n'est pas apte à combler ce que l'Association considère comme une formation pédagogique insuffisante. Rappelons que M. Parenteau est chef de police de la ville de Rock Forest depuis 10 ans, et qu'il a occupé le poste de directeur général de cette même ville durant 16 mois.

Le procureur de la ville, M. Réal Arsenault, estime au contraire que les qualifications de M. Parenteau en font un expert reconnu, d'autant qu'il a été parmi les premiers au Canada à suivre un cours de 15 semaines échelonné entre 1978 et 1982, en

compagnie de personnes qui occupent actuellement des postes clés dans l'administration policière au Québec, notamment à l'Institut de police de Nicolet.

M. Parenteau a de plus affirmé qu'il s'agissait du seul cours en administration policière actuellement susceptible d'accorder le plus haut diplôme en ce domaine dans tout le Canada. Son curriculum vitae indique qu'il a commencé à travailler comme policier en 1971, sans avoir suivi le cours de base de l'Institut de police de Nicolet, pas plus que le cours de sergent ou de lieutenant qui n'étaient pas disponibles en ce temps là, a-t-il mentionné. Il revendique par contre des crédits en technique policière du Cégep de Sherbrooke, de même que de l'Institut de police en tant qu'enquêteur et gestionnaire policier. Par contre, il a reconnu n'avoir aucune compétence en matière de lutte contre les incendies.

Après en avoir délibéré, l'arbitre M. Bernard Lefebvre a décidé de recevoir le témoignage de M. Parenteau, à titre de porte-parole de la ville de Magog pour son projet de réorganisation; mais il a accepté de l'entendre sous réserve de la contre-preuve syndicale pour savoir si le témoignage du président du RGP doit être retenu à titre d'expert ou de simple personne ressource.

Transport Michel: plus de 30,000 \$ de dommages?

WINDSOR (MM) — Les dommages causés en fin de semaine à un des camions de la firme Transport Michel de même qu'à l'édifice de cette entreprise pourraient s'élever à plus de 30,000 \$.

Bien que le décompte des dommages matériels ne soit pas encore terminé — cet exercice devrait prendre fin aujourd'hui — il est possible d'arriver à une telle somme si le camion utilisé par Claude Morin devait être une perte totale.

Pour ce qui est de la bâtisse, les dommages s'élevaient à quelque 2,000 \$, peut-être 2,500 \$. Deux portes d'entrepôt ont été détruites, alors que la porte d'entrée a été

passablement amochée par le passage de l'individu.

Selon M. Roger Huckle, répartiteur chez Transport Michel, des représentants de cette firme doivent se rendre dans la municipalité de St-Germain (endroit où s'est terminée la course folle de l'individu) pour évaluer les dommages causés au camion.

"A l'état neuf, d'expliquer M. Huckle, un tracteur routier comme celui qu'a utilisé l'homme peut valoir quelque 65,000 \$. Celui qui a été employé date de 1982 et il doit bien valoir encore de 25,000 à 30,000 \$. Mais selon ce que nous avons pu savoir, il semble que le camion ne soit pas une perte totale."

Des anciens combattants de retour sur le front italien

SHERBROOKE — Une trentaine d'anciens combattants qui ont servi sur le front italien pendant la deuxième guerre mondiale, dans les rangs du 22e Régiment, pour la plupart, quitteront Montréal, le 30 mai, à destination de Rome, première étape d'un voyage d'une durée de 23 jours qui les ramènera sur les champs de bataille où ils ont combattu, il y a 40 ans, et où plusieurs d'entre eux ont été blessés.

Une dizaine de membres de la délégation viendront de Sherbrooke, notamment J.-J. Roland Garand et Roland Boulanger, pour n'en nommer que deux.

Le lendemain de son arrivée à Rome, le groupe se rendra en Sicile où il visitera Catane, Reggio di Calabria, où les troupes canadiennes ont pris pied, le 8 septembre 1943, puis Cantazaro, Bari et Foggia.

Le 9 juin, il ira se recueillir au cimetière d'Ortona où reposent 1,375 soldats canadiens dont la plupart ont été tués lors de la prise de Casa Berardi, théâtre des combats

les plus sanglants de la campagne italienne. Le lendemain, il regagnera Rome où il sera reçu en audience privée par le pape Jean Paul II, le 12 juin, puis il visitera Florence, Rimini, Venise et Milan, dernière étape de son voyage. C'est le 22 juin qu'il regagnera Montréal.

Tout au long de leur séjour en Italie, les membres de la délégation reverront avec émotion des villes et des villages où ils combatturent des troupes d'élite allemandes et où plusieurs de leurs compagnons d'armes ont été tués.

Le gouvernement du Québec a versé une subvention de 4,000 \$ au groupe afin de l'aider à défrayer une partie de ses dépenses. Le ministère des Affaires des anciens combattants qui est dirigé par M. George Hees qui a combattu sur le front français pendant la deuxième guerre mondiale a, jusqu'à présent, fait la sourde oreille à toutes les demandes d'aide qui lui ont été adressées.

Prix à quatre étudiantes du Cégep

SHERBROOKE — Quatre étudiantes du Collège de Sherbrooke ont reçu un prix d'excellence pour la qualité de leur travail présenté dans le cadre de leur cours de psychologie.

Il s'agit de Danielle Tremblay et Chantal Bégin, qui ont voulu vérifier la perception que les enfants ont du rôle de leurs parents à la maison, en fonction de deux variables: l'âge des enfants et le fait que la mère travaille ou non à l'extérieur.

Les deux autres étudiantes, Hélène Loiselle et Pascale Boutin, ont effectué une recherche sur la pensée formelle, en comparant les résultats des étudiants de secondaire

V et des étudiants(es) du CEGEP à un test de raisonnement demandant d'avoir atteint le stade de la pensée formelle.

Les gagnantes du concours ont reçu chacune une bourse de 50 \$ du Collège de Sherbrooke et un livre de psychologie.

Les critères d'évaluation sur lesquels s'est basé le jury sont l'application et la rigueur scientifique, l'originalité et la qualité de la langue.

Le Collège de Sherbrooke organise à nouveau ce concours à la session d'automne. Le jury choisira alors les deux travaux qui représenteront le collège au concours provincial.

Le Festival western de Frontenac du 7 au 9 juin

FRONTENAC (RV) — Ce sont les 7, 8 et 9 juin que se tiendra le Festival western de Frontenac, organisé par le club Méganquestre.

Cette fin de semaine remplie d'activités se déroulera sur le site même du club, situé en bordure de la route 204 entre Lac-Mégantic et Frontenac. On propose, le vendredi 7 juin, l'accueil dès 19h00, spectacle continué sous la grande tente avec deux orchestres à 20h00, ouverture officielle du Festival, présentation des duchesses, tirage de prix de présence et présentation des activités.

Le lendemain, on poursuit les activités dès 9h00. À compter de 13h00, il y aura épreuves de force

de chevaux lourds de calibre provincial alors que seront présentés la majorité des compétiteurs rencontrés dans les spectacles du Grand galop, en plus d'attelages des États-Unis. En soirée, deux orchestres au programme et le couronnement de la reine à 22h30. On complètera la fin de semaine avec la présentation d'un déjeuner Optimiste à 9h00 le dimanche et, à 10h00, ce sera le spectacle équestre avec le dressage de chevaux suivie de gym cana.

Les cinq duchesses qui se disputent le titre de Mlle Méganquestre sont Elaine Beaudoin, Marise Côté, Chantale Grenier, France Lacroix et Lynda Lacroix.

Coups dans le budget de voirie

"Il y a eu du favoritisme"

— Yvon Vallières

DANVILLE — Le député de Richmond à l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, estime que le ministre des Transports a fait preuve de favoritisme lorsqu'il a récupéré une somme de 11 millions \$ dans les projets préliminaires de voirie annoncés l'automne dernier.

"Pour savoir justement où cette somme a été récupérée, j'ai demandé au ministre Henri Lemay de me fournir les documents appropriés. Il n'a pas voulu. Pour ma part, je sais que dans mon comté, cette coupure a été de 55 pour cent. Mon budget de voirie est passé de 2,335,000 \$ (lors de la programmation préliminaire) à une somme de 1,035,000 \$ quand le budget a été approuvé. Et je sais que certains de mes collègues ont aussi subi des coupures très importantes dans leur comté", de révéler Yvon Vallières.

Le député de Richmond, dont le comté est doté d'un réseau routier pour le moins déficient, croit que si le ministre des Transports refuse de rendre public les documents indiquant dans quels comtés ont été effectuées ces coupures budgétaires, c'est qu'il y a anguille sous roche.

"S'il refuse de me fournir les détails de ces coupures, c'est qu'il y a eu du favoritisme. Cela m'apparaît évident", d'ajouter le député.

Revenant essentiellement sur la condition du réseau routier de sa circonscription, le député Vallières avoue ne pas comprendre pourquoi le ministre des Transports tarde tant à effectuer des travaux, notamment sur la route 116.

"Il est clair que le comté de Richmond est complètement ignoré, de déclarer M. Vallières. Sur la route 116, rien ne se fait présentement. Je ne sais pas pourquoi, mais rien ne bouge alors que la condition de cette route, surtout en Richmond et Danville, est tout simplement pitoyable. Il semble que des ennuis à caractère technique soient à l'origine de cela. Mais je n'en sais pas plus."

Lors du sommet socio-économi-

que de l'Estrie, le ministre délégué au Développement et à la Voirie des régions, Henri Lemay, avait indiqué que les travaux de réaménagement dans la municipalité de Danville débuteraient au printemps 1985.

Mais depuis, rien n'a été fait. "Le ministère des Transports n'a rien fait dans la municipalité de Danville. Il n'y a même pas eu d'appel d'offre. Et pourtant, le ministre Lemay avait parlé du prin-

temps '85. Il me semble que c'est présentement le printemps et rien ne bouge", de poursuivre Yvon Vallières.

Toujours dans le comté de Richmond, les routes 249 et 255 (d'Asbestos à St-Georges de Windsor et entre Asbestos et Wottonville) n'ont pas encore reçu les investissements escomptés pour les remettre en état.

Pourtant, entre Asbestos et St-Georges, le député Vallières affirme que le corridor est libéré, que tous les travaux préliminaires ont été effectués et qu'il ne manque que les agents de Québec pour refaire cette route.

"Et ça fait deux ou trois ans que le corridor est libéré. Tout est prêt,

mais rien ne se fait. Pendant ce temps-là, un tout petit projet sur une courte distance entre Asbestos et Wotton devrait débiter sous peu. Mais ce ne sont pas des petits travaux comme cela qui vont redonner un bon réseau routier au comté de Richmond. De toute façon, le problème de Danville peut être transposé à la grandeur du Québec."

"Et plus du tiers du réseau routier québécois nécessite des travaux de réhabilitation structurale. J'ai tenté d'obtenir du ministre son plan d'action dans ce domaine, mais il n'en a pas. Et il pense même faire plus avec moins d'argent. C'est tout simplement ridicule."

Vallières réclame la mise sur pied d'une politique de rattrapage

DANVILLE (MM) — "Il est grand temps que le gouvernement du Québec se dote d'une politique de rattrapage au niveau du réseau routier. Parce qu'une région qui ne bénéficie d'aucun développement routier est condamnée à une lente agonie."

Pour le député de Richmond, Yvon Vallières, l'actuel gouvernement péquiste ne fait preuve d'aucune maturité en s'abandonnant littéralement les budgets du ministère des Transports, alors que le ministère des Communications voit son budget considérablement augmenté.

Selon le député, il importe plus d'accorder des fonds dans le développement routier que de dépenser des millions de dollars en propagande péquiste.

"Avant, 5,2 pour cent du budget total du Québec était consacré à la voirie. Maintenant, il n'y a plus que 1,4 pour cent du budget qui va au

réseau routier. Plutôt que de suivre le reste, ce secteur a vu ses fonds coupés de façon dramatique. Et dire qu'au ministère des Communications, le budget est passé de 67 millions \$ à 212 million \$. Tout cet argent pour de la propagande tout simplement inutile", de dénoncer celui que d'aucuns considèrent comme étant la critique de l'Opposition en matière de voirie.

Indiquant que le ministère des Transports avait mis sur pied une politique de "va comme je te pousse", le député de Richmond a fait savoir, lors d'un entretien téléphonique, qu'aucun plan d'intervention n'avait été préparé par ce ministère.

"Le ministre des Transports préfère faire du "patchage" de bouts de chemin que de présenter une politique globale d'intervention. Et les investissements qui sont faits sont tout simplement ridicules."

Le dernier budget provincial du ministère des Transports comporte des dépenses de l'ordre de 844 millions \$, ce qui représente une diminution par rapport aux années précédentes.

Et de ce budget global, une somme de 437 millions \$ sera consacrée à l'entretien, tandis que 407 millions \$ seront accordés à la construction de routes.

"Et quand le ministère commence à verser plus d'argent pour l'entretien des routes plutôt que pour la construction, c'est le signe que le réseau routier ne s'améliorera pas", de confier M. Vallières qui entend poursuivre ses pressions auprès du ministre des Transports.

Le député libéral de Richmond croit que le gouvernement du Québec attendra peut-être la venue des élections générales pour annoncer qu'il investit des sommes importantes dans le domaine de la voirie.

4e Fête de la santé de l'ère nouvelle: prendre conscience de possibilités insoupçonnées

WATERVILLE — Le rythme de vie actuel offre peu d'occasions à l'individu de vraiment développer son potentiel créateur, sa vie spirituelle, et même sa santé physique et psychique.

Mais diverses approches et techniques permettent de le faire, et la Fête de la santé de l'ère nouvelle, qui a débuté vendredi soir à Waterville et s'est terminée hier soir, a offert la possibilité de les découvrir.

Cette fête en est à sa quatrième édition. Elle comportait une foule d'ateliers où spécialistes et animateurs présentaient diverses techniques et approches permettant à l'individu de mieux se connaître et de prendre conscience de possibilités qu'il ne se soupçonnait pas, de se réapproprier sa vie tant physique et psychique que spirituelle.

170 personnes

Près de 170 personnes, des jeunes et des gens d'âge mûr, actifs dans tous les domaines, étudiants, enseignants, infirmières, etc. ont pris part à l'événement, où étaient offerts près d'une vingtaine d'ateliers, qui sont, aux dires des organisateurs, des outils que les gens viennent chercher pour mieux se comprendre et mieux se connaître.

Quels sont ces outils? Les ateliers, qui étaient conçus de lieux

d'échanges, permettaient, par exemple, de se familiariser avec des techniques aussi variées que le Tai Chi, chorégraphie chinoise, ou la danse créative, afin de prendre conscience de son corps, d'explorer son potentiel créateur par le mouvement et la voix. D'autres techniques, comme la renaissance ou la transe en danse offraient à l'individu la possibilité de faire éclore des forces nouvelles en lui, de redécouvrir son être créateur, de laisser l'enfant ou le clown qui sommeille en lui, se manifester.

La rencontre était donc un lieu privilégié où chacun choisissait librement ce qui lui convenait. "Certains ateliers permettent de faire tomber des barrières, de découvrir par exemple des aspects négatifs de soi et de travailler dessus", a précisé Jeanine Prud'homme.

Elle a ajouté que les ateliers de création permettent aux participants de s'exprimer sans crainte d'être jugés et qu'ils sont mieux encouragés à le faire.

Cette rencontre, comme l'indique son nom est aussi une fête, une célébration de la vie. "On vient célébrer la joie d'être sur terre, de vivre", a expliqué Jeanine Prud'homme. Elle a souligné d'ailleurs qu'il est rare que les médias présentent l'image de gens heureux. "Nous avons décidé que nous allons nous le dire et partager cette joie."



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Un atelier de transe en danse à la Fête de la santé.

“La vraie place des aubaines”

TAPIS DONALD BLANCHETTE I N C.

1831, DUNANT, SHERBROOKE 569-8141

STORES VERTICAUX ET HORIZONTAUX TOILES

RÉDUCTION

35%

Peinture et céramique en magasin

LE SPÉCIALISISTE

du COUPON

LOT DE COUPONS

1ère QUALITÉ

RABAIS DE **20%** à **50%**

Dimensions: 6' x 12' jusqu'à 12' x 25'

10,000 VERGES DE COUPONS

de toutes grandeurs. Jusqu'à 25 pieds dans le tapis et le prélat.



AVEC CIRE

SANS CIRE

JAMAIS DE CIRE

Un plancher Mannington avec JT88 "Jamais de Cirage" vous remet sur vos deux pieds.

Debout Canada! Insistez pour obtenir un couvre-plancher Mannington avec JT88 "jamais de cirage" parce que "sans cirage" ne veut pas dire "aucun travail". Une surface sans cirage requiert certains enduits et des décapants. Un plancher "jamais de cirage" n'en requiert jamais. Seul Mannington JT88 "jamais de cirage" possède une surface d'usure extra épaisse assurant une durabilité et une résistance aux taches insurpassées. Ne vous contentez pas d'un produit moindre.

LUSTRECON® & DURACON® II ARISTOCON et CLASSICON

Debout Canada!

mannington JT88 "JAMAIS DE CIRAGE"

DES MILLIERS DE VERGES DE TAPIS DE TOUS GENRES A DES PRIX IMBATTABLES



TAPIS DONALD BLANCHETTE I N C.

Boulevard sud Dunant 1/2 mille passé le Carrefour Dunant

1831, RUE DUNANT, SHERBROOKE 569-8141

Cols blancs de la mine Bell en lock-out

par Pierre Sévigny

THETFORD-MINES - A peine quelques heures après avoir obtenu le résultat du vote de grève de ses employés à l'heure, la direction de la compagnie Les Mines d'Amiante Bell Ltée de Thetford-Mines décidait de décréter un lock-out à l'endroit de ses 47 employés de bureau, syndiqués au local 8026 des Métallos.

En effet, les cols blancs de la mine Bell ont été rejoints par téléphone à partir de dimanche après-midi et ont été invités à ne pas se présenter au bureau, mardi matin (ce matin) en raison de l'arrêt de travail déclenché par leurs confrères du local 7285 des Métallos. Le président du local 8026, André Fréchette, a soutenu que cette décision patronale n'avait pas constitué une surprise.

La convention collective de travail du syndicat des employés de

bureau est également échue depuis le 30 avril dernier. Une seule rencontre de négociation s'est déroulée et, selon M. Fréchette, les discussions n'ont pas permis d'aboutir à des résultats concrets. Il précise que l'employeur a fait part de son intention de modifier la clause d'ancienneté mais sans déposer de texte à cet effet. "Il est très difficile de connaître les intentions patronales bien que nous soyons en droit de nous attendre au pire, du moins si l'on se fie à ce qui se dé-

roule dans le dossier des employés à l'heure."

C'est d'ailleurs cette clause d'ancienneté qui est à l'origine du vote de grève de dimanche matin. Quelque 320 des 407 cols blancs ont participé à la réunion syndicale et se sont prononcés à 90 pour cent en faveur du déclenchement immédiat d'un arrêt de travail.

Des lignes de piquetage ont rapidement été érigées en face des installations de la compagnie, filiale de la Société nationale de l'amiante (SNA). En outre, les cols blancs doivent en faire autant dès ce matin près du siège social de la compagnie, situé aux abords du boulevard Smith sud à Thetford-Mines.

Rencontrés au bureau des Métallos et sur les lignes de piquetage, plusieurs travailleurs ont clairement laissé entendre qu'ils n'accepteraient aucun recul quant à leur clause d'ancienneté. "Depuis 1980, nous avons toujours été flexibles pour aider la compagnie face à la récession économique. Aujourd'hui, pour nous remercier, la direction veut nous imposer une ancienneté par département alors que nous voulons conserver notre ancienneté globale. Cette fois-ci, il n'est pas question de plier afin d'empêcher l'employeur de faire tout ce qu'il veut avec nous."



Les syndiqués du local 7285 des Métallos de la compagnie Les Mines d'Amiante Bell Ltée de Thetford, ont dressé une ligne de piquetage devant les installations de la filiale de la SNA.

Autoroute de l'Amiante: attitude du député Grégoire dénoncée

THETFORD-MINES (PS) - Le député indépendant de Frontenac à l'Assemblée nationale, Gilles Grégoire, a démontré encore une fois qu'il ne connaît pas les gens de son comté en pensant qu'ils ont abandonné le projet d'aménagement d'une voie rapide devant relier la région de Thetford-Mines à l'autoroute 20.

Le président de la Chambre de commerce de l'Amiante, Réjean Grégoire, n'a pas caché sa surprise et sa déception face aux propos tenus par le député, à l'effet qu'il ne voulait plus refaire croisée en faveur de ce dossier du fait qu'il ne croyait plus au bien-fondé du projet.

D'une part, le président de l'organisme trouve pour le moins déplacée l'attitude actuelle du député de Frontenac compte tenu du fait "que son mandat se termine bientôt et qu'il ne sera pas renouvelé." M. Réjean Grégoire tient bien à préciser que son commentaire ne doit pas être interprété comme une intervention partisane et politique. Selon lui, il est évident que la population de la région n'élira pas M. Grégoire pour un troisième mandat à l'Assemblée nationale si, bien sûr, il décide de demander un renouvellement.

Le président de la Chambre de commerce régionale soutient donc

que les propos du député sont hors contexte. Il prétend que ce sont les véritables candidats de la prochaine élection provinciale dans Frontenac qui auront à faire valoir leurs opinions sur le sujet "car c'est un dossier à long terme et non à court terme."

Les dirigeants de la Chambre de commerce de l'Amiante doivent se réunir au cours des prochaines heures et le dossier de la voie rapide sera à l'ordre du jour. "Nous allons commenter plus à fond la dernière intervention du député Grégoire," de préciser le président de l'organisme de pression.

Incidentement, après une pause de quelques années, le comité de la voie rapide de la Chambre de commerce a repris ses activités au cours des dernières semaines. Ses membres ont commencé à contacter les différents intervenants du milieu afin de vérifier s'ils sont encore disposés à reprendre les démarches et les moyens de pression nécessaires à la concrétisation de ce projet. M. Réjean Grégoire affirme que les dirigeants de la Chambre de commerce de l'Amiante croient toujours au bien-fondé du projet et qu'ils entendent faire preuve de ténacité dans ce dossier, avec ou sans l'aide du député actuel.

Accueil chaleureux dans Magog-Orford

Biron réaffirme sa profession de foi dans la petite et moyenne entreprise

MAGOG (GP) - La centaine de membres de la Chambre de commerce Magog-Orford (CCMO) et les invités de la société de développement Memphrémagog (SODEM) ont réservé un accueil très chaleureux au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron.

Tout d'abord, le président de la CCMO, M. Michel Voyer a présenté le ministre comme le "défenseur de la PME", soulignant le fait que les programmes les plus favorables aux industriels ont été adoptés sous le ministère de M. Biron; il l'a également salué comme un ministre qui n'hésite pas à retourner les entreprises d'Etat au secteur privé, lorsque cela est économiquement avantageux pour l'Etat et l'industrie.

Puis ce fut le tour de M. Gratien Lavoie, commissaire industriel de la SODEM et ex-président de l'Association des Commissaires industriels du Québec qui ne cache pas son allégeance politique pour un autre parti que celui du ministre, et qui a qualifié M. Biron de "meilleur ministre de l'Industrie et du Commerce que le Québec ait connu depuis fort longtemps". Cette déclaration a été saluée par une salve d'applaudissements très chaleureux

de la part des industriels, des maires et des fonctionnaires présents dans la salle.

En citant pour sa part un jeune cadre de la compagnie Qué Nord de Magog, le ministre Biron a incité les gens d'affaires à "être les meilleurs au monde" dans leur domaine: "Même si effectivement, on ne l'est pas, il faut le penser et tendre à le devenir, si nous voulons prospérer" il a de plus affirmé sa profession de foi envers les petites et moyennes entreprises, en déclarant que c'est le secteur privé qui crée les véritables emplois, non le gouvernement. "Notre rôle, au gouvernement, est de favoriser l'environnement économique par des pro-

grammes incitatifs au fur et à mesure que la population est prête à les recevoir", a déclaré le ministre.

Rappelant que la capitalisation est la racine de l'entreprise, M. Biron a encouragé les industriels et les investisseurs à se prévaloir du nouveau programme de capitalisation et à s'intéresser aux Sociétés de placement dans les entreprises québécoises (SPEQ) nouvellement instaurées. Il a décrit cette initiative gouvernementale comme étant le seul véritable abri fiscal qui permette aux gens d'affaires d'investir dans leur propre entreprise, tout en bénéficiant de déductions fiscales au cours de dix prochaines années.

Conflit de travail terminé

DRUMMONDVILLE (GP) - Après une courte grève d'une semaine et demie, les 92 employés de production de l'entreprise de fabrication des Réfrigérateurs Foster de Drummondville ont repris le travail hier matin.

Il a été impossible de connaître hier les principales clauses de l'entente intervenue entre les deux parties, puisque les bureaux de la Foster étaient fermés à cause du congé pendant que les employés de la production étaient au travail.

Les employés de production, qui font partie d'une autre formation syndicale que celle des employés de bureau, sont affiliés à l'Union des ouvriers du Textile et du vêtement (TAVT) et à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Le 8 mai, alors que seulement quatre ou cinq rencontres de négociations avaient eu cours entre les deux parties, le syndicat exerçait son droit légal de grève. Le contrat de travail était échoué depuis le 4 mai.

Restaurant incendié à St-Germain

DRUMMONDVILLE (RJ) - Il faudra au minimum un mois pour nettoyer, reconstruire les sections

les plus abimées, enfin pour tout remettre en bon état avant de procéder à la réouverture des portes

du restaurant Chez Donato, qui a subi des dommages importants lors d'un incendie survenu au cours du week-end.

effectués vendredi après-midi par une compagnie montréalaise spécialisée dans l'installation d'enseignes lumineuses. Selon les brèves informations recueillies sur place, le foyer d'incendie se serait déclaré dans la toiture au-dessus du bar-salon où des fils électriques auraient été laissés à découvert.

Ce n'est d'ailleurs que vers les 4h55 du matin que le feu aurait atteint plus de vitesse et que les flammes auraient été aperçues par le commis de nuit d'une station-service située à quelque centaines de pieds du restaurant. Ce dernier s'est alors empressé de donner l'alerte.

Une quinzaine de pompiers volontaires du service des incendies de St-Germain de Grantham, dirigés par M. Jacques Blanchette, ont combattu l'élément destructeur pendant près de quatre heures.

Nouveau commandant au groupe Anaconda 131

MAGOG (GP) - Le lieutenant Diane Couture, de la Ligue navale du Canada, a pris le commandement de la trentaine de cadets et de wrenettes du groupe Anaconda 131 des mains du lieutenant Elphège Ménard qui le dirigeait depuis trois ans.

Agée de seulement 19 ans, le lieutenant Couture est active depuis déjà huit ans au sein de la Ligue navale du Canada et elle a agi à titre d'officier de division auprès du lieutenant Ménard au cours des trois dernières années. Mlle Couture travaille dans la garderie d'une école primaire. Lors de son discours devant le corps des cadets,

elle a rappelé que les principales qualités d'un cadet sont le respect d'autrui et la camaraderie, qualités qu'elle a retrouvées chez chaque membre du groupe Anaconda 131.

Les cérémonies entourant la passation du commandement se sont déroulées en présence du commandant Patrick Vuillemin, inspecteur régional de la Ligue navale du Canada, de plusieurs officiers et de nombreux parents venus assister au défilé des cadets et des wrenettes. Les jeunes qui ont entre 10 ans et 12 ans, avaient aussi monté stands montrant des réalisations effectuées durant leurs loisirs.

Empiètement des eaux du lac Mégantic: vers un règlement acceptable?

LAC-MÉGANTIC (RV) - Il semble que l'on s'achemine vers un règlement acceptable pour toutes les parties en cause, dans le dossier de l'empiètement des eaux du lac Mégantic.

En effet, le litige qui oppose le comité des propriétaires riverains du lac Mégantic au ministère de l'Environnement du Québec depuis déjà plusieurs mois pourrait connaître son dénouement d'ici à l'automne.

Il appert que des actions seront entreprises au cours des prochains mois, selon les propos qui ont transpirés d'une rencontre tenue entre les deux parties au cours de laquelle ont été présentés des rapports d'expertise.

C'est du moins ce qu'indique M. Pierre Desforges, chef de service du domaine hydrique au ministère de l'Environnement, dans une lettre adressée au comité des propriétaires riverains. Il rapporte que, même si la réunion a été fructueuse pour l'avancement du dossier, plusieurs points sont encore en litige et qu'une étude plus exhaustive

de certains aspects techniques devra être considérée. On croit que ce n'est qu'à la lumière de ces analyses et résultats qu'il sera possible d'en arriver à un accord. Ainsi, un nouveau délai est nécessaire pour éclaircir la situation, de mentionner M. Desforges.

D'autre part, le ministère propose deux options pour clarifier les droits et privilèges qu'il a consentis à certains propriétaires riverains avant qu'un règlement final n'intervienne entre les parties. Réunis en assemblée, les propriétaires riverains ont préféré maintenir le statu quo pour ceux qui ont déjà signé des baux de location. Cette option implique le maintien du bail intervenu entre le ministère et le requérant dans sa formule actuelle sans en modifier le contenu.

Lors du règlement du dossier, compte tenu de la cote d'évaluation retenue, le ministère effectuera les corrections qui s'imposent en remboursant la totalité des redevances perçues ou en effectuant les ajustements requis.

Enquête

Une enquête est présentement en cours pour déterminer les causes exactes de l'incendie. On croit fortement que le feu a été originaire d'un court-circuit. Des travaux ont été

Ascot veut emprunter 40,400 \$ pour un égout et des travaux de pavage

ASCOT (YR) - La municipalité d'Ascot veut emprunter à long terme 40,400 \$ pour la construction d'un égout pluvial et le pavage de la rue Rogeau, entre les rues Fournier et Linda.

ciale suffisante sera imposée aux propriétaires riverains.

Le conseil municipal est aussi autorisé à acquérir, s'il y a lieu, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les terrains et les servitudes nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Par ailleurs, le conseiller municipal Michel Beaulieu a donné avis qu'à une séance subséquente il déposera un règlement autorisant un autre emprunt de 48,700 \$ pour le creusement des fossés de la rue Riel.

Centre des femmes du Val St-François: première réunion annuelle le 27 mai

WINDSOR (CC) - Le Centre des femmes du Val St-François tiendra sa première réunion générale annuelle le lundi, 27 mai à Richmond dans les locaux du CLSC, à 19 h. 30.

Les bénévoles du Centre des femmes ne se considèrent pas comme membres d'un mouvement féministe radical. On parle plutôt d'une nouvelle ressource communautaire qui veut organiser des services et

des activités qui correspondent aux vrais besoins des femmes.

Mme Nancy Bossé, présidente du comité provisoire d'implantation, a révélé qu'il y aura élection du premier exécutif. On profitera également de cette soirée pour présenter un bref historique du Centre des femmes ainsi qu'une ébauche des services qu'on veut offrir et des objectifs qu'on vise.

Nouveau projet Jeunes Volontaires

LAC-MÉGANTIC (RV) - Un nouveau projet Jeunes Volontaires a vu le jour à Lac-Mégantic. Parrainé par le Club Richelieu et regroupant cinq jeunes, ce projet permettra aux participants d'apprendre à organiser des spectacles de variétés sur vidéo-cassettes.

La première phase du projet consiste en l'apprentissage de l'utilisation de la caméra, des éclairages, du son, des montages de décors, et autres facettes de la production sur vidéo-cassettes. Une deuxième étape servira à recruter des jeunes et moins jeunes, afin qu'ils fassent valoir leur talent devant la caméra.

Richard Custeau, Nathalie Boulé, Mario Harnois, Chantal Morisson et André Guay sont convaincus que ce projet peut constituer une occasion unique pour les chanteurs, chorégraphes, musiciens, troupes de théâtre, chansonniers, amateurs de lipsing et autres de faire valoir leur talent.

On en profite pour

lancer un appel à tous ceux qui seraient intéressés à participer aux émissions de variétés. Ceux-ci peuvent appeler au 583-3915 ou rejoindre M. Richard Custeau au 583-0225. Toutes les émissions enregistrées seront retransmises par le câble-distributeur local.

POUR UN MEILLEUR ENTREPOSAGE DE VOS FOURRURES SIGNALEZ (819) 565-2323



CETTE ÉTIQUETTE ATTESTE QUE VOTRE FOURRURE A REÇU LE TRAITEMENT

NETTOYAGE SCIENTIFIQUE: ANTI-BACTÉRIE ET LUSTRANT UNE EXCLUSIVITÉ Laflamme Fourrure Inc. Sherbrooke

- VOÛTE FRIGORIFIQUE SUR PLACE LA PLUS MODERNE DE LA RÉGION À L'ÉPREUVE DU FEU ET DU VOL
- CUEILLONS VOS FOURRURES À DOMICILE SANS FRAIS ADDITIONNELS AVEC CAMIONNETTES MUNIES D'UN SYSTÈME D'ALARME
- NOUS ESPAÇONS ADÉQUATEMENT VOS FOURRURES AU LIEU DE LES ENTASSER AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE CIRCULATION D'AIR
- NOUS UTILISONS QUE DES CINTRES CONÇUS SPÉCIALEMENT POUR LES MANTEAUX DE FOURRURES AFIN D'ÉVITER TOUTES DÉFORMATIONS
- ASSURANCE "VALEUR À NEUF" POUR 12 MOIS DISPONIBLE
- SERVICE DE RÉPARATION ET REMODELAGE.
- DESSINATEUR ET PERSONNEL DIPLÔMÉ.
- POUR CONSERVER LA BELLE APPARENCE DE VOS FOURRURES EXIGEZ LE NETTOYAGE ANTI-BACTÉRIE LUSTRANT...



SANILUSTRE EXCLUSIF À

161 WELLINGTON N. - SHERBROOKE - Tél.: (819) 565-2323

Du nouveau dès le mois de juin à la bibliothèque municipale de Richmond

RICHMOND (GM) - A compter du 1er juin, la bibliothèque municipale de Richmond prêtera en plus des livres, disques et articles déjà existants, des jouets, des cassettes de jeux électroniques et des articles d'artisanat.

Ces prêts se feront comme pour les livres et autres articles et les personnes devront d'abord s'abonner. Par la suite, lorsqu'elles recevront leur carte, elles pourront emprunter ces articles.

Le prêt est de deux semaines et

une amende est imposée pour les retards. L'abonnement à la bibliothèque est gratuit pour les résidents de Richmond, Cleveland et Melbourne.

Les heures d'ouverture pour les prochains mois sont les suivantes: tous les matins de 9 heures à midi. Les mercredi et jeudi, de 19 heures à 21 heures, et, le vendredi, de 14 heures à 21 heures. Pour obtenir plus de renseignements, on peut communiquer à 826-5814.

Un nouveau conseil de trois membres à l'Aéro-Club de Valcourt

SHERBROOKE - Le conseil d'administration de l'Aéro-Club de Valcourt sera désormais formé de trois membres, au lieu de neuf, à la suite d'une décision adoptée par les membres, lors de leur assemblée annuelle.

Le nouveau conseil, qui est formé de MM. Aimé Bédard, président, Armand Leboeuf, vice-président, et de Jean-Paul Ouellette, secrétaire, a été élu pour un mandat d'un an.

Formation du Conseil provisoire reportée

Projet de regroupement à l'étude avec la Commission scolaire d'Acton-Vale

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - La Commission scolaire de Drummondville devait en principe former son Conseil provisoire hier soir à son assemblée régulière.

Ce point, inscrit à l'ordre du jour au numéro 9, a été remis d'une semaine pour permettre une rencontre et des échanges de points de vue avec la Commission scolaire d'Acton-Vale, qui a manifesté son désir d'étudier un regroupement avec celle de Drummondville, moyennant certaines conditions.

Lors de l'ouverture de la séance, Mme Pierrette Gravel, présidente, a fait savoir que les commissaires avaient l'intention d'étudier les

conditions posées par Acton-Vale avant d'avancer dans l'application du décret, formant la nouvelle commission scolaire regroupée de Drummondville (primaire et secondaire).

La rencontre des deux commissions scolaires doit se faire jeudi soir en principe et Mme Gravel a dit aux commissaires que cette question avait priorité sur les autres points de l'ordre du jour.

Après avoir passé une dizaine de sujets, les commissaires se sont réunis en comité plénier hier soir, pour convenir d'une position commune en rapport avec la proposition des commissaires d'Acton-Vale.

Pour Mme Gravel, le projet de formation du conseil provisoire est totalement remis en question, puisqu'un nouveau décret s'annonce qui pourrait entériner le regroupement d'Acton-Vale avec les deux commissions scolaires de Drummondville.

Les commissaires, qui se sont toujours dits désireux de respecter

le choix de leurs contribuables et de ceux de la région d'Acton-Vale, sont prêts à les entendre à nouveau. Pour permettre à ces tractations de se tenir, l'assemblée d'hier soir a été ajournée à 9 heures 15 et reprendra lundi soir le 27 à 20 heures. A ce moment-là, en plus de ce point crucial, il devrait y avoir le dépôt du budget 1985-86 et la fixation du taux de taxe.

On sait qu'un premier décret avait accordé à Acton-Vale le droit de former sa propre commission scolaire. Récemment, les municipalités de Wickham, Lefebvre et Durham-Sud avaient manifesté l'in-

tention de s'en détacher pour adhérer à celle de Drummondville, ne laissant à Acton-Vale qu'une commission de petite taille.

Salon jeunes citoyens: plus de 10,000 jeunes seront au rendez-vous

par Maurice Cloutier

VICTORIAVILLE - Tel qu'espéré lors du lancement de l'ambitieux projet du Salon jeunes citoyens de Victoriaville, plus de 10 000 jeunes des quatre coins de la province seront au rendez-vous du 27 au 31 mai.

En fait, l'intérêt manifesté à l'égard de l'événement est si grand, que plusieurs demandes de participation ont dû être refusées, compte tenu des capacités d'accueil. Un total de 194 groupes, provenant de 133 commissions scolaires différentes, ont été acceptés parmi les quelque 200 inscriptions reçues.

Le programme de cinq heures offert aux jeunes des écoles primaires et secondaires du Québec comprend des arrêts aux trois points de mire du Salon jeunes citoyens: le salon de l'Atelier de culture, le salon de la récupération et les installations de la compagnie Cascades, à Kingsley-Falls.

Promotion

Dans le premier cas, il s'agira de faire la promotion d'une formule d'enseignement très particulière, qui intéresse les jeunes. Environ 80 étudiants de secondaire V de l'atelier se chargeront d'animer ce salon. Dans le deuxième cas, 300 élèves, de niveau primaire, feront la promotion de la récupération.

Par ce deuxième volet, M. Normand Maurice, coordonnateur du Salon jeunes citoyens et président de Récupération Bois-Francs, vise l'implantation de la récupération dans toutes les écoles du Québec. Des conteneurs serviraient de dépôts dans les cours d'école. Les compagnies Reed et Cascades ont accepté d'acheter la production de toutes les écoles.

Déjà six écoles ont demandé l'appui du Salon jeunes citoyens pour lancer la récupération dans leur milieu. M. Maurice, qui espérait une trentaine de demandes du genre lors du lancement de l'événement, parle maintenant de l'implication de 80 à 100 écoles dans les prochains mois.

Deux ministres présents

Le Salon jeunes citoyens a aussi réussi l'exploit d'obtenir la participation de deux ministres du gouvernement québécois. Ainsi, le ministre de l'Éducation François Gendron procédera à l'ouverture officielle mardi, le 28 mai. Puis, vendredi, le 31 mai, le président du Conseil du trésor Michel Clair, également député du comté de Drummond, sera parmi les invités d'honneur de la journée.

Dans tous les milieux, le Salon jeunes citoyens provoque un élan d'enthousiasme, ce qui lui a d'ailleurs valu le support de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, de Cascades, du ministère de l'Éducation, du Secrétariat à la jeunesse, de la Fédération des commissions scolaires et du milieu scolaire local.

"Nos commissions scolaires sont très engagées et fournissent une collaboration fantastique", a lancé M. Maurice. Le montage des deux salons se mettra en branle jeudi.

...en bref

L'Amiante

- 20,122 \$ pour le cardinal

THETFORD-MINES - C'est finalement un montant de 20,122 \$ que le club de l'âge d'or Notre-Dame de Thetford-Mines a fait parvenir au Cardinal Paul-Emile Léger pour ses oeuvres. Président du club, M. Paul Villeneuve remercie les centaines de bénévoles qui ont participé à la réussite de cette souscription populaire.

Centre du Québec

- Placement étudiant

ACTON-VALE (RL) - Depuis peu, le Centre d'emploi pour étudiants a ouvert ses portes au 1185 St-André à Acton-Vale. Les deux agents responsables de cette année, Daniel Laplante et Renée Ménard, invitent les étudiants à venir s'inscrire au plus tôt. Outre le placement étudiant, le Centre aura aussi pour tâche de gérer les projets dans le cadre du programme Défi '85 pour la région d'Acton-Vale.

- Invités d'Irlande

Deux personnalités d'Irlande du Nord ont été reçues officiellement à l'hôtel de ville de Drummondville. Ce sont MM. Hugh McCutcheon et Brian Watson, qui effectuent une visite de quelques pénitenciers fédéraux du Canada en rapport avec leurs fonctions dans leur pays. Ils étaient accompagnés de MM. Gaston Pelletier et Denis Cloutier du Service correctionnel canadien.

Bois-Francs

- 20,000 \$ de dégâts

WARWICK - La Sûreté du Québec, détachement d'Arthabaska, a procédé à l'arrestation de plusieurs adolescents de Warwick qui sont soupçonnés d'avoir posé des actes de vandalisme dans l'usine désaffectée Woolen, à Warwick. Les dégâts seraient de plus de 20 000 \$.

- Assemblée annuelle

ARTHABASKA - Récupération Bois-Francs tiendra son assemblée générale annuelle le 22 mai, à compter de 19h30, à l'Hôtel de ville d'Arthabaska.



Accident de deltaplane

André Lemieux, âgé de 35 ans, de Montréal repose présentement dans un état satisfaisant à l'Hôpital général de la région de l'Amiante. Cet adepte du deltaplane a subi de multiples fractures après avoir fait

une chute, dimanche soir, au pied de la montagne du Grand Morne à Sacré-Coeur de Marie. Il appert que des vents contraires auraient causé l'accident.

Photo Studio Jean-Charles Poulin, Thetford-Mines

PASSEZ VOS VACANCES EN ANGLAIS

BISHOP'S UNIVERSITY



Ecole d'été de langue anglaise
9 Juin — 19 Juillet 1985
PROGRAMME D'IMMERSION CREDITÉ

Incluent: (6 crédits supplémentaires)

— Cours — Activités sociales — Activités culturelles
— Excursions — Hébergement et nourriture
Frais: *1,325** (tout inclus).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:
le bureau de l'éducation permanente

BISHOP'S UNIVERSITY
Lennoxville, Québec J1M 1Z7
Tél.: (819) 589-7878

117476

5 ANS OU 80,000 km UNE PROTECTION QUI EN DIT LONG SUR LA QUALITÉ RENAULT.

Si chez Renault, nous vous offrons la meilleure garantie qu'un manufacturier de petites voitures puisse vous proposer, la raison en est fort simple. Nous avons une confiance totale dans la qualité supérieure des 2 millions de véhicules et plus que nous vendons chaque année.

Qu'ils soient construits en Europe ou en Amérique du Nord, Renault applique la même technologie de fabrication, les mêmes procédures de contrôle et de vérification, les mêmes normes de qualité des deux côtés de l'Atlantique.

C'est pour ces raisons que Renault peut se permettre de vous offrir une protection de 5 ans ou 80 000 km couvrant moteur, train de propulsion et corrosion de la carrosserie. De plus, cette garantie prend en charge les services d'entretien prescrits tous les 12 000 km, sans aucun frais

pour le propriétaire; pièces et main-d'oeuvre incluses, liquides exclus.

Le programme de protection 5/80 ET PLUS est appliqué par plus de 2 000 concessionnaires AMC/Renault à travers toute l'Amérique du Nord, sur tous les modèles 1985*: Fuego, Sportwagon, Encore, Alliance décapotable, Alliance et Renault 5 y compris l'Alliance de base à 6 999 \$** et la Renault 5 TL à 5 995 \$**.

5/80 ET PLUS. Une protection qui en dit long sur la qualité Renault. Une raison simple et logique de choisir Renault... encore et toujours Renault. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire.

* Cette garantie s'applique à tous les véhicules Renault neufs de l'année modèle 1985 livrés à l'acheteur initial et mis en service à compter du 18 mars, 1985, flotte commerciale exclue. Garantie limitée.
** Prix de détail conseillé par le fabricant. Options, frais de transport, de préparation et d'immatriculation, essence et taxe provinciale non inclus. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur.

RENAULT PROTECTION 5/80 ET PLUS

et Renault 5 y compris l'Alliance de base à 6 999 \$
et la R5 TL à 5 995 \$.**

Le SFPQ risque de perdre 1254 membres le 1er janvier prochain

QUEBEC (PC) — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec semble décidé à jouer durement pour conserver dans son réseau d'influence 1254 membres qui doivent s'en détacher le 1er janvier prochain par suite de la création de trois nouvelles sociétés d'Etat.

Des cotisations de un demi million de dollars risquent de s'envoler par suite de nouvelles accréditations, ont fait savoir des responsables du SFPQ lors du 13ème congrès du syndicat. Ce congrès réunit 850 membres depuis dimanche à Québec.

A compter du 1er janvier, les employés de la Société immobilière du Québec (SIQ), de la Société d'équipement de plein air et des Musées nationaux ne peuvent plus être membres du Syndicat des fonctionnaires, comme le veut la loi qui a créé ces sociétés.

Même s'ils conserveront quelques traits rattachés à la permanence dans la fonction publique et au droit d'y être muté, ces employés ne tombent plus sous la loi de la fonction publique.

Toutefois, le syndicat voudrait, face à l'érosion qui s'annonce, conserver les syndicats dans son giron en pilotant leur accréditation syndicale et en offrant des contrats de service à ces anciens cotisants.

Il voudrait également former éventuellement une fédération de syndicats du secteur public pour s'opposer à l'effet d'émiettement entraîné par la création de petites sociétés d'Etat par le gouvernement.

Deuxième incendie en une semaine: hôtel de Montréal évacué

MONTREAL (PC) — Un deuxième incendie en l'espace d'une semaine a entraîné l'évacuation, lundi, d'un hôtel du centre-ville de Montréal utilisé en tant que maison de chambres.

Le feu a pris naissance dans une chambre du troisième étage de l'Hôtel de Province vers 10 h. 30, mais il a rapidement été maîtrisé par les pompiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Une douzaine de résidents, surtout des personnes âgées, ont dû être évacués, mais personne n'a été blessé.

Un responsable du service des incendies a déclaré qu'il s'agissait du sixième incendie d'origine suspecte au cours des deux derniers mois.

Le 13 mai dernier, l'aile arrière de l'hôtel de six étages avait subi d'importants dégâts après qu'un incendie se soit déclaré dans une chambre du troisième étage. Les résidents évacués lundi vivaient dans la section avant de l'hôtel, qui n'avait pas été endommagée.

Un autre incendie, rapidement maîtrisé, avait également pris naissance le 11 mai dans un contenant à déchets du sous-sol de l'hôtel, situé au coin du boulevard Dorchester et de MacKay.

Les Français ont choisi leurs délégués à Montréal

MONTREAL (PC) — Des grappes de Français ont défilé à leur consulat ce week-end, afin de désigner des délégués auprès du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

On retrouvait cinq listes sur les bulletins de vote: deux de gauche, une RPR, une de l'ADFE et même une du Front National, de Jean-Marie Le Pen. Environ 12.000 des 70.000 Français de la région métropolitaine étaient habilités à voter, de façon à irriguer cet organisme consultatif auprès du ministre des Relations extérieures.

Le vote s'est presque tenu de façon clandestine, le consulat se montrant en effet plus qu'avare de détails et refusant l'accès aux photographes. "Ce sont des élections strictement françaises, et on ne veut pas donner l'impression d'empêcher sur la souveraineté canadienne en les publicisant", a expliqué un responsable du Consulat de France.

Subvention de 1 million de dollars à Bio-Mega

MONTREAL (PC) — La compagnie Bio-Mega a reçu du gouvernement du Québec une subvention d'un million de dollars pour la construction de son laboratoire de recherche de Laval.

Une deuxième tranche de plus de \$400.000 devrait s'ajouter à la fin des travaux, prévue pour septembre prochain, a indiqué un communiqué émis hier.

La compagnie avait déjà reçu de la Société de développement fédé-

ral un prêt sans intérêt de plus de \$3,1 millions, dans le cadre du programme d'aide à l'investissement pour les entreprises à technologie moderne.

Bio-Mega a entrepris les travaux de construction de son laboratoire l'automne dernier, au coût de \$16,6 millions.

Il s'agit d'une entreprise oeuvrant dans le domaine de la recherche industrielle en matière de santé. En décembre 83, elle avait accueilli 85 chercheurs de la compagnie Ayerst, suite à la fermeture de cette compagnie à Ville Saint-Laurent.

Poursuite de 600,000 \$ du député Raymond Gravel contre l'animateur André Arthur

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le député péquiste de Limoilou Raymond Gravel intente une poursuite de \$600,000 contre l'animateur André Arthur et la station de radio CHRC de Québec.

Me Louis-Marie Vachon, avocat du député, a déposé vers la fin de la semaine dernière la poursuite au greffe de la Cour supérieure, dans le district judiciaire de Québec.

La poursuite fait suite à des propos qu'aurait tenus l'animateur André Arthur sur les ondes de la station CHRC à diverses reprises depuis le 24 octobre 1984.

Selon la déclaration produite devant le tribunal, M. Arthur aurait déclaré sur les ondes que le député Gravel est "un insignifiant et un moppologiste s'étant illustré dans un hôpital pour soins psychiatriques".

Avant son élection comme député de Limoilou, le 15 novembre 1976, M. Gravel, 56 ans, a occupé diverses fonctions à l'hôpital Robert-Giffard où il a travaillé de 1952 à 1976.

Il a été successivement préposé à la cafétéria, préposé à l'entretien ménager puis moniteur en réadaptation auprès des malades.

M. Gravel allègue qu'il a toujours été reconnu comme "un employé honnête, consciencieux, dévoué, compétent et efficace".

Par ailleurs, le 25 mars 1985, toujours selon la déclaration produite devant la Cour, l'animateur Arthur aurait affirmé que le député était relié à l'embauche par la municipalité de Beauport d'un individu recherché par la police. Le poste à combler était celui de surveillant d'un tunnel.

Le député Gravel soutient que les propos de l'animateur ont eu pour effet de "jeter le doute sur son intégrité et son honnêteté".

"De l'ensemble des propos tenus par le défendeur Arthur, l'auditeur pouvait facilement comprendre que le député a fourni et payé les services d'un individu recherché par la police", affirme la déclaration.

À la mi-avril 1985, le député Gravel avait fait parvenir une mise en demeure à l'animateur et à la station de radio, les sommant de

se rétracter et de s'excuser publiquement. M. Gravel s'estime insatisfait des propos de rétraction tenus par

l'animateur, le 25 avril dernier.

Aussi, le député qualifie de "méprisants, injurieux, calomnieux

et diffamatoires" les propos de M. Arthur. M. Gravel se dit sans compter ce qu'il considère comme "une atteinte très grave à sa réputation".

des propos tenus de façon intentionnelle, malicieuse, fautive, illégale et-ou négligente et imprudente."



Employeurs et salariés... Faites le point!

Quoi de plus normal que de mettre les choses au clair dès le départ?

Bien s'entendre sur les conditions de travail au moment de l'engagement d'un nouvel employé c'est important.

Ce que l'on doit connaître...

Le salaire, le mode de rémunération, l'horaire de travail, le temps supplémentaire, les jours fériés, les vacances etc... sont autant d'aspects qu'il est important d'établir clairement au moment de l'embauche.

Des conditions de travail obligatoires sont prévues dans la Loi sur les normes du travail.

Au cours du mois de mai, la Commission des normes du travail fait distribuer dans tous les foyers du Québec un dépliant qui précise les aspects sur lesquels employeur et salarié doivent s'entendre au moment de l'embauche.

Prenez connaissance de ce dépliant et conservez-le, il peut vous être utile.

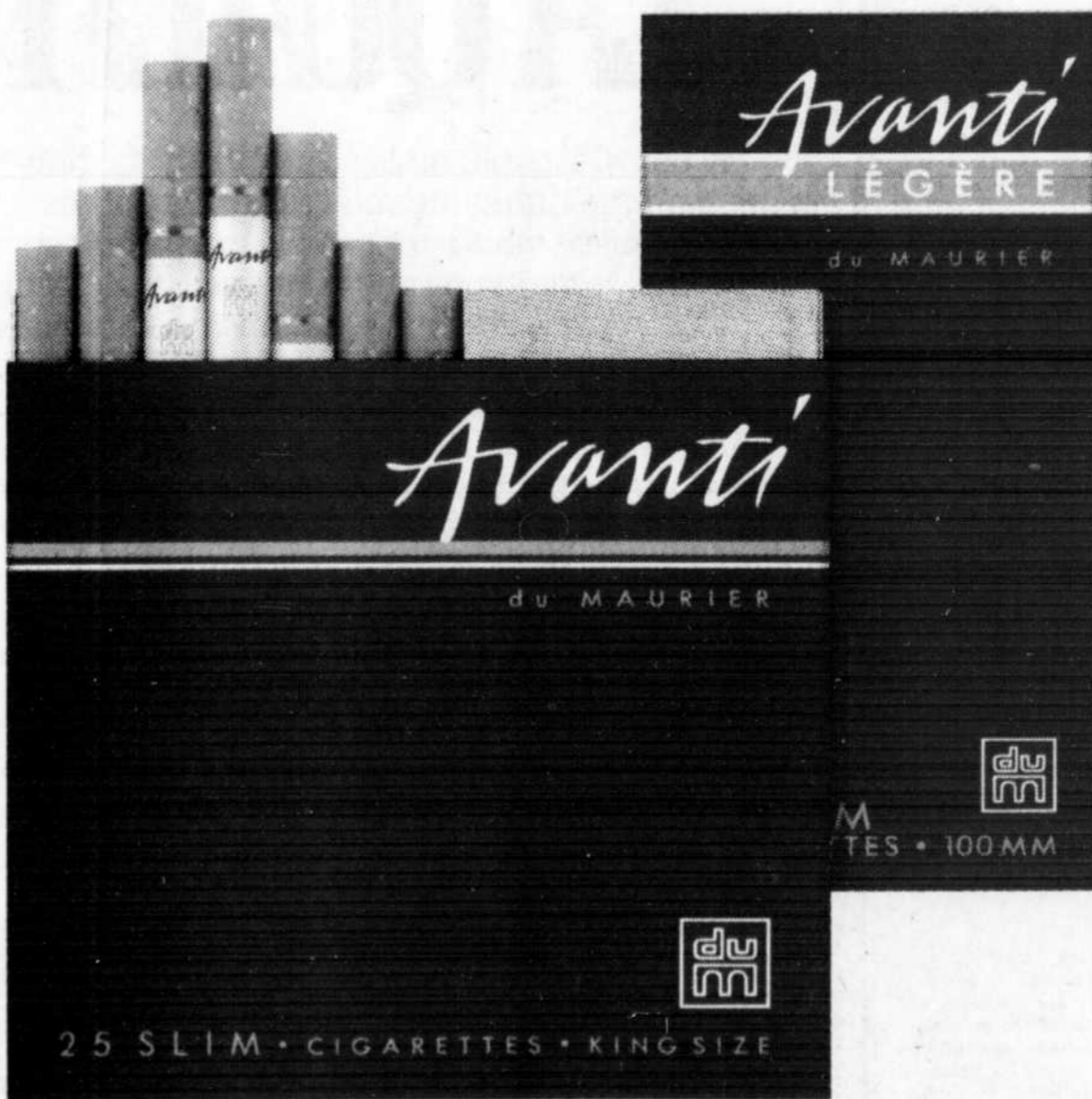
Pour information supplémentaire			
BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	MATANE	(418) 562-2010
HULL	(819) 771-6259	MONTREAL	(514) 873-7061
JONQUIERE	(418) 547-6689	QUEBEC	(418) 643-4940
	(418) 547-9366	ROUYN	(819) 762-0867
LÉVIS	(418) 833-6194	SHERBROOKE	(819) 565-0441
		TROIS-RIVIERES	(819) 374-4661

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

Québec

du MAURIER PRÉSENTE

Avanti^{ET} Avanti Légère



Plus mince... plus douce. King Size et 100mm.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Avanti : King Size: "goudron" 13 mg, nicotine 1.1 mg; 100 mm: "goudron" 14 mg, nicotine 1.2 mg.
Avanti Légère: King Size: "goudron" 8 mg, nicotine 0.8 mg; 100 mm: "goudron" 9 mg, nicotine 0.9 mg.

CESSEZ LE FEU!

LOUEZ DE TOUT
569-9848
LOCATION MARTINEAU
Réparation de tondeuses et souffleuses
Laveuse à vapeur pour tapis
2456 ouest, rue King
4874

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIÉ
poste d'écoute
564-2323
Sans frais d'appel:
LAC-MÉGANTIC
Composés 0 et demandez
Zenith 5-3080

A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT